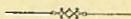


GOBLET D'ALVIELLA



DES ORIGINES

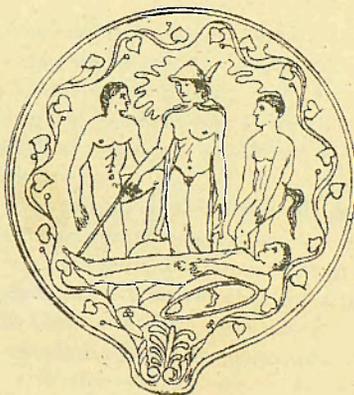
DU GRADE DE MAITRE

DANS LA FRANC-MAÇONNERIE



Mémoire couronné au concours du Grand Orient de Belgique.

(ANNÉE 5905)



BRUXELLES

1907

no. 192

366.  
009

DES

# Origines du Grade de Maître

DANS LA

## FRANC-MAÇONNERIE



### AVANT-PROPOS.

La Loge bleue ou symbolique forme une pyramide à trois degrés : à la base, les Apprentis ; au milieu, les Compagnons ; au sommet, les Maîtres. Chacun de ces degrés possède sa formule de serment, ses symboles, ses rites et ses légendes propres. Dans l'esprit de l'institution ce sont les Maîtres qui, seuls, possèdent la plénitude et la finalité du secret maçonnique.

En a-t-il toujours été ainsi au sein de la Franc-Maçonnerie et, dans la négative, quelles sont les origines respectives de ces trois degrés ? Si, comme d'aucuns le soutiennent relativement au grade de Maître, la Franc-Maçonnerie spéculative a transformé ici un rang ou une fonction en un degré, dans quel but et sous l'influence de quels éléments s'est accomplie la transformation ? En examinant ces questions, nous serons amenés à traiter, outre l'origine du degré, l'histoire de sa légende et l'interprétation de son symbolisme.

Le sujet est relativement neuf. Pendant la dernière partie du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup>, on a beaucoup discuté sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, mais on a laissé de côté l'origine de ses degrés. La plupart des historiens maçonniques acceptaient comme un fait remontant à l'organisation primitive de l'Ordre

la division en trois degrés, consacrée, dans les Constitutions de 1738, par la Grande Loge qui a donné naissance à presque toutes les obédiences actuelles de la Maçonnerie bleue. Cependant, s'ils avaient lu avec un peu plus d'attention le texte même des Grandes Constitutions, en sa rédaction première de 1723, ils y auraient constaté la présence d'une tradition toute différente qui ne s'est jamais complètement oblitérée dans la Grande Loge d'Angleterre et qui, depuis 1815, a reparu sous la forme suivante, dans les éditions successives des *Antient Charges* : « Aux anciens temps, aucun Frère, si habile qu'il fût dans le métier, n'était appelé un Maître Maçon avant d'avoir été élu à la direction d'une Loge. »

Findel, le premier, je pense, s'avisa de soutenir dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, parue en 1862, que, « dans le principe, le rituel de réception formait un tout indivisible ; il n'y est question que d'un seul grade ; le grade de Maître n'existait donc point à cette époque » (1). Mais il s'abstint d'insister autrement sur la question. Il fallut, pour que celle-ci fût posée dans ses véritables termes, les recherches archéologiques qui, surtout à partir de 1860, exhumèrent en Angleterre et en Écosse les manuscrits maçonniques de quelques collections particulières et fouillèrent les archives poudreuses de certaines Loges remontant aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire à la seconde partie du XVII<sup>e</sup> et même plus haut. De là sont sortis des nombreux mémoires, ainsi que des discussions mémorables, qui ont permis aux récents historiens de la Franc-Maçonnerie britannique, les FF. . . Robert Freke Gould, Murray Lyon, Chetwoode Crawley, W.-J. Hughan, etc., sans oublier les Américains Albert Pike et A.-G. Mackay, de formuler des conclusions, encore divergentes peut-être sur des points de détail, mais d'une suggestive quasi-unanimité en ce qui concerne l'introduction du troisième degré (2).

Ces recherches ont trouvé de l'écho chez nos FFF. . . de Hollande et d'Allemagne. La Franc-Maçonnerie de langue française y est restée étrangère jusqu'ici.

---

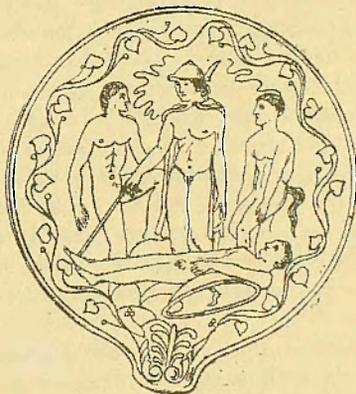
(1) FINDEL, t. I, p. 186 de la traduction française.

(2) Voir surtout ROBERT FREKE GOULD, *A Concise History of Free Masonry*, pp. 304 à 324. — A.-G. MACKAY, *The History of Free Masonry*, vol. IV, pp. 926 à 1022. — Il faut particulièrement mentionner les discussions poursuivies, dans le principal centre des études maçonniques en Angleterre, la vaillante Loge les *Quatuor Coronati*, et reproduites dans l'*Ars Quatuor Coronatorum*, à la suite des mémoires qui y ont donné lieu : JOHN LANE, *Master's Lodges* (t. I, p. 167). — W.-H. HUGHAN, *The three Degrees of Masonry* (t. X, p. 127). — G.-W. SPETH, *The two Degrees Theory* (t. XI, p. 47). — R.-F. GOULD, *The Degrees of Pure and Ancient Masonry* (t. XVI, p. 28).

Puisque le Grand-Orient de Belgique, toujours soucieux des traditions et des intérêts de notre Ordre, a jugé opportun de mettre la question au concours deux années de suite, je vais entreprendre d'exposer l'état de la question, en y ajoutant mes conclusions personnelles. Le problème mérite d'autant plus l'attention qu'il s'agit du degré par lequel la Franc-Maçonnerie rappelle à la fois les associations professionnelles du moyen âge et les mystères religieux de l'antiquité. Quelle qu'en soit la provenance immédiate, nous ne pourrions le rejeter de notre liturgie sans renier une des sources de notre double origine. C'est une des initiations auxquelles peut le mieux s'appliquer le vers inspiré par les mystères d'Eleusis au vieil auteur de l'hymne homérique à Déméter :

*Ὁλβιος ὃς τὰδ' ὄπωπεν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων.*

Heureux celui des mortels qui a vu ces rites !



## PREMIÈRE PARTIE.

### L'INTRODUCTION DU TROISIÈME DEGRÉ DANS LA FRANC-MAÇONNERIE.

---

#### I. — La maîtrise dans la Franc-Maçonnerie de pratique.

La Franc-Maçonnerie — son nom même l'indiquerait à défaut de son histoire — dérive des corporations professionnelles qui pratiquaient l'art de bâtir. Dans l'organisation économique du moyen âge, subordonnée tout entière au double principe de l'association et du privilège, les méthodes de travail, l'utilisation des matières premières, l'emploi des outils, en un mot l'application des connaissances nécessaires à l'exercice de chaque métier, étaient considérés comme le patrimoine du groupe professionnel. C'étaient des secrets qui se transmettaient sous la sauvegarde d'un serment par lequel on jurait à la fois d'observer les règlements de la corporation et de garder le silence sur ses affaires. Après un temps d'apprentissage, le nouveau venu était déclaré apte à exercer le métier ; il prenait rang parmi les Compagnons (*Knaap, Geselle, Fellow*). On donnait le titre de Maître (*Magister, Meister, Meester, Master*) au Compagnon qui avait d'autres ouvriers sous ses ordres ou qui ouvrait un atelier pour son compte.

Les droits respectifs des Maîtres et des Compagnons diffèrent suivant les temps, les localités et les métiers. A l'origine, le Maître était, comme nous venons de le voir, l'équivalent de ce qu'aujourd'hui, dans le langage industriel, nous entendons par le terme de patron. Peu à peu, dans la plupart des pays, la maîtrise tendit à devenir un privilège. Il fallut, pour l'acquérir, fournir des preuves sérieuses d'instruction et d'habileté dans le métier ; son obtention fut en outre soumise à des conditions pécuniaires assez onéreuses ; le nombre de ses titulaires fut limité ; parfois même, comme dans

certaines métiers bruxellois au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle chercha à se rendre héréditaire (1). Toutefois la distinction des Apprentis, des Compagnons et des Maîtres ne fut jamais poussée jusqu'à faire de ces trois grades autant d'associations distinctes, officiellement organisées au sein de la corporation.

Il faut faire observer, en outre, que, tandis que la distinction du Compagnon et de l'Apprenti est fondamentale et universelle, celle du Compagnon et du Maître est loin d'être générale. Dans de nombreuses corporations, l'Apprenti, après avoir fait son temps et prouvé sa capacité, était directement investi de la Maîtrise. Le serment qui engageait l'individu vis-à-vis de la corporation était prêté, suivant la coutume des différents pays, tantôt par l'Apprenti, tantôt par le Compagnon à sa sortie de l'apprentissage, tantôt par le Maître, à son entrée en fonctions.

A côté de l'organisation du métier — ou plutôt représentant une des faces de cette organisation, ses côtés charitables et mutualistes — se plaçait la Fraternité (*Fraternitas, Bruderschaft, Broederscap, Brotherhood* ou *Fellowship*, Confrérie ou Compagnonnage). Elle était généralement présidée par un Maître ; mais Compagnons et Maîtres s'y trouvaient plus ou moins sur un pied d'égalité. D'autre part, — le point est important à noter, — elle pouvait recevoir, au moins comme membres honoraires, des personnages étrangers à la profession. La charte octroyée en 1260 par l'évêque de Bâle aux tailleurs de cette ville renferme la clause suivante : « Les mêmes conditions sont applicables à ceux qui n'appartiennent pas au métier et qui désirent entrer dans la Fraternité. »

Plus tard, dans certains pays, en Allemagne, en Belgique, en France surtout, les Maîtres finirent par se retirer de ces Fraternités qui, entre les mains des Compagnons, devinrent des associations de résistance et de secours mutuel. De là sont sortis notamment les Compagnonnages français qui finirent par se constituer en dehors de l'organisation officielle du métier et qui, fréquemment tracassés par l'autorité, n'en survécurent pas moins aux corporations professionnelles, pour ne disparaître que de nos jours, ou plutôt pour se fondre dans les Ligues syndicales ouvrières.

Il en fut autrement au sein des Îles Britanniques, où les Maîtres, aussi bien que les Compagnons et même les Apprentis, restèrent

---

(1) G. DES MAREZ, *L'organisation du travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup> siècle*. Bruxelles, 1904, chapitre II, § 3.

membres des Fraternités. C'est dans ces Fraternités, plutôt que dans les ateliers proprement dits, qu'il faut chercher les antécédents de la Maçonnerie spéculative, comme nous le verrons plus loin à propos de la *Brotherhood* établie dans la Compagnie des Maçons de Londres. Cette distinction, sur laquelle on n'a peut-être pas assez insisté jusqu'ici, n'a rien qui contredise l'origine professionnelle de la Franc-Maçonnerie moderne. La Fraternité, en effet, lors même qu'elle s'adjoignait des Compagnons honoraires, n'était constituée qu'en vue du métier ou plutôt dans l'intérêt exclusif de ses membres ; elle constituait souvent le lien entre ateliers de la même profession.

Les corporations qui se rattachent à l'art de bâtir ne font pas exception à ces règles générales. Elles offraient néanmoins certains caractères propres qu'il convient de rappeler. Il semble bien qu'à l'instar d'autres métiers dans le haut moyen âge, les ouvriers constructeurs — maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, — aient formé d'abord entre eux des associations libres et volontaires, souvent dirigées par des moines architectes, en tout cas cimentées par un lien religieux ; en un mot, de véritables confréries. De ces origines, la Franc-Maçonnerie a toujours gardé quelques traits. Cependant ces groupes, en se sécularisant, ne manquèrent pas de réclamer des franchises officielles qui impliquaient à la fois l'autonomie et le monopole. Ainsi furent constituées les corporations locales de maçons et de tailleurs de pierre.

En outre de ces gildes permanentes, établies dans les principales villes, il se forma, sur les mêmes bases, des groupements temporaires d'ouvriers rassemblés en vue de construire de grands édifices religieux et civils. Ces groupements variaient nécessairement en importance et en durée, suivant les exigences de la construction. Leurs ouvriers devaient être à même de se déplacer aisément, avec la chance de retrouver ailleurs les mêmes occupations et les mêmes avantages. D'où la nécessité de certains symboles qui devaient leur servir de passe-ports professionnels et dont ils devaient jalousement garder le secret.

En outre, l'art de bâtir, surtout après l'introduction du style gothique, impliquait des connaissances étendues et complexes. En effet, les lois de la géométrie, la science des nombres, les canons de la sculpture et de l'architecture, qui rentraient dans la catégorie des arts dits libéraux, exigeaient une longue instruction technique, en même temps qu'ils se prêtaient à de nombreux rapprochements mystiques dans le goût du temps.

C'est ainsi que furent constituées au XIII<sup>e</sup> siècle les premières

Loges (*Hütten*) des tailleurs de pierre ou *Steinmetzen* qui prirent le nom de Francs-Maçons (1). Nous les trouvons successivement établies à Cologne, Wurzburg, Spire, Strasbourg, Ratisbonne, Hildesheim, etc. Elles comprenaient des Apprentis, des Compagnons et des Maîtres. Après avoir achevé son temps, l'Apprenti devenait Compagnon, prêtait l'obligation d'usage et recevait communication des mots de passe et signes de reconnaissance. Il devait alors, s'il voulait passer Maître, entreprendre un voyage de plusieurs années, au cours duquel il utilisait les mots et les signes de la corporation pour se faire reconnaître des groupes similaires établis dans les diverses localités du pays et même de l'étranger. A son retour, il pouvait devenir membre de la Fraternité. Mais, pour obtenir la Maîtrise, il devait produire un chef-d'œuvre (*Probestück* ou *Meisterstück*) et c'est seulement si l'épreuve était satisfaisante qu'il recevait le droit éventuel de faire travailler des ouvriers sous ses ordres. Il est clair que, seuls, une partie des Compagnons parvenait à la Maîtrise ; les autres restaient des simples journaliers.

Une organisation analogue se retrouve en France, dans les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

En France, s'il faut en juger par les documents, les corps de métier ne comptèrent d'abord que deux stades : Apprentis et Compagnons ou Apprentis et Maîtres (2). Cependant, au xv<sup>e</sup> siècle, les statuts des tailleurs de pierre de Montpellier (1544) établissent l'existence de trois grades. L'Apprenti, après y avoir servi pendant trois ans, devait encore servir trois autres années comme Compagnon ; si alors il avait établi, par la production d'un chef-d'œuvre, qu'il connaissait son métier, il était reçu Maître.

En Belgique — du moins à Anvers, à Gand, à Bruges, à Bruxelles, — les métiers se rattachant à l'art de bâtir, maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, couvreurs, plafonneurs, tendirent à se grouper ensemble

---

(1) On a voulu voir dans le terme de Francs-Maçons une allusion technique à l'utilisation de la pierre franche (variété de pierre qui se coupe librement) : *Maçons de franche père* — *Freestone Masons*. Ce qui réfute cette interprétation, c'est que l'épithète de *franc* se retrouve appliquée aux ouvriers d'autres professions. Chez les tailleurs de pierre flamands, on la trouve accolée au titre de Compagnon et de Maître : *Vrije Meester*, *Vrije Gesel*. En Angleterre, l'Apprenti qui passait Compagnon était déclaré : *Free of the Craft* ; dans les Pays-Bas : *Gevrijd in t' Ambacht*, litt. « affranchi dans le métier ». En réalité, *franc*, dans le langage du temps, signifie *privilegié* : celui dont la liberté est garantie par une franchise.

(2) Le *Livre des Métiers*, édicté par le prévôt de Paris, Boileau, au xiii<sup>e</sup> siècle.

dans une corporation locale ou *Ambacht*, qui était placée sous l'invocation des *Vier Gecroonde* ou *Gekroonde*, les Quatre Couronnés, d'après les légendaires sculpteurs du martyrologe romain (1). Ils se subdivisaient en Apprentis (*Leerknappen*), Compagnons (*Gesellen* ou *Knappen*) et Maîtres. La distinction des Compagnons et des Maîtres n'était point affirmée partout. A Anvers et à Gand, il n'est fait mention dans les documents officiels que d'Apprentis et de Maîtres (2). Le serment de fidélité et de discrétion était prêté par les Maîtres. Il n'y a aucun indice, ni aucune probabilité que les secrets de la corporation aient porté sur d'autre objet que les procédés de la bâtisse. Voici, du reste, le texte du serment imposé, chez les *Vier Gekroonde* de Gand, à l'Apprenti qui, après avoir achevé son temps et exécuté son chef-d'œuvre (*proefstuk*), était admis parmi les Maîtres.

« Je jure d'être désormais un bon, honnête et loyal Maître du Franc-Métier des Maçons et Tailleurs de pierre de cette ville ; — de défendre et sanctionner les droits, libertés et privilèges dudit métier — de les observer et de les faire observer ; — de les protéger et de contribuer à leur protection ; — de ne jamais travailler, ni laisser travailler les autres au-dessous du prix établi, — de garder le secret sur toutes les affaires du métier ; — de défendre la foi catholique et d'observer ses règles ; — d'obéir à notre Souverain, en tant que Comte (ou Comtesse) de Flandre ; — de concourir à la défense de ses droits ; — enfin de faire tout ce qu'on peut attendre d'un bon, honnête et loyal Maître-Maçon (ou Tailleur de pierre) du dit Métier. — Ainsi m'aident Dieu et les Saints. » (2)

Ce texte peut être pris comme le type du serment qui marquait partout l'admission dans la gilde du métier. On y remarquera la part faite au respect de l'autorité civile et religieuse. Il n'en était pas autrement chez les Francs-Maçons allemands. S'il est vrai que certains règlements aient interdit de se livrer en Loge à des discussions religieuses ou politiques, c'est parce que le travail en aurait souffert,

---

(1) GOBLET D'ALVIELLA, *The Quatuor Coronati in Belgium* dans l'*Ar Quatuor Coronatorum*. Londres, 1900, vol. XIII. — Traduit dans le *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*. Bruxelles, 1901.

(2) MINARD-VAN HOOREBEKE, *Beschrijvingen van de Gilden en Neringen der stad Gent*, Gand 1877, t. I, p. 223. L'absence dans ce texte de toute mention relative aux Maîtres couvreurs et plafonneurs, qui cependant faisaient partie des Quatre Couronnés depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, semble indiquer que cette formule est antérieure à la réunion des quatre métiers dans le même *Ambacht*, sous Charles-Quint.

et non par respect pour la liberté de conscience. Les caricatures religieuses, qui se retrouvent parmi les sculptures de nos cathédrales, ne représentent nullement, comme on l'a prétendu, une revendication du libre-examen ou même un témoignage de tolérance, mais simplement des épisodes de la rivalité entre le clergé régulier et les ordres monastiques.

Ce sont les mêmes usages que nous retrouvons en Angleterre et en Écosse.

L'Écosse possède encore aujourd'hui un certain nombre de Loges qui datent du <sup>xvi</sup>e et même du <sup>xv</sup>e siècle, par exemple la Loge de Sainte-Marie, à Édimbourg, qui date de 1475 et qui possède des procès-verbaux remontant à 1599. La Loge de Kilwinning se prétend plus ancienne encore. On possède les procès-verbaux des Loges de Glasgow depuis 1620, Scoon et Perth (1658), Aberdeen (1670), Melrose (1674), Dunblane (1675), Dumfries (1687). Enfin, les règlements généraux de la Franc-Maçonnerie écossaise, édictés en 1598-1599, les *Shaw Statutes*, sont parvenus jusqu'à nous et ont permis au F. . . Murray Lyon d'écrire, à propos de la Loge d'Édimbourg, une magistrale histoire de la Franc-Maçonnerie en Écosse. Il en ressort nettement que Maître et Compagnon (*Fellowcraft*) y étaient des termes équivalents. L'Apprenti ne pouvait être reçu Maître qu'après avoir donné des preuves de mémoire et de talent ; dans certaines localités, c'était l'autorité municipale qui délivrait le certificat d'aptitude. Cette promotion à la maîtrise était une cérémonie fort simple ; elle devait se faire en présence de six Maîtres et deux Apprentis enregistrés (*Entered apprentices*). Quant à l'admission de l'Apprenti, elle était plus simple encore ; après sa prestation de serment, on lui communiquait le mot de passe, qui semble avoir été le seul secret de l'institution. A la fin du <sup>xvii</sup>e siècle, il était toléré qu'un membre pût individuellement créer des Maçons par le simple accomplissement de ces deux formalités. Cependant on exigeait d'ordinaire que cette communication fût autorisée ou ratifiée par la Loge.

En Angleterre, les premières Loges (*Logges, Luges, Loygies, Lodgys, Lodges*) semblent s'être formées après la conquête normande du <sup>xi</sup>e siècle, parmi les tailleurs de pierre et les maçons appelés à bâtir les cathédrales de York, Canterbury, Salisbury, etc. Toutefois c'est seulement dans les villes importantes que les Maçons paraissent s'être constitués à l'état de gildes ou de compagnies permanentes.

A Londres, on croit pouvoir faire remonter à 1220 le « Saint Métier et Compagnonnage des Maçons » (*the Holy Craft and Fellowship of Masons*) qui, à la fin du siècle suivant (1376), s'intitulera aussi « la Compagnie des Francs-Maçons », pour reprendre, dans la seconde

moitié du xvii<sup>e</sup> siècle (1656), la dénomination que cette corporation porte encore aujourd'hui : « La Vénérable (*Worshipful*), Compagnie des Maçons ». Fouillant les archives de cette association près de sept fois centenaire, le F. . . Conder a récemment découvert un livre de comptes qui remonte à 1620 et qui jette un jour curieux, comme nous le verrons plus loin, sur l'objet de nos recherches (1). On a également publié, dans ces dernières années, les procès-verbaux d'un certain nombre de Loges anglaises qui avaient conservé les anciens usages au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle : Alnwick (1701) ; York (1705) Swalwell, etc. Nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

Les Maçons anglais comprenaient, au-dessus des Apprentis, les Compagnons ou les Maîtres. Ici encore ces deux derniers termes étaient à peu près synonymes, sauf que le qualificatif de Compagnon avait une portée plus générique, comme le terme de Frère dont il était presque synonyme (2). Les Loges d'Angleterre n'avaient pas d'autorité centrale, mais les principes généraux de leur organisation étaient à peu près partout les mêmes, comme on peut s'en convaincre par la lecture des diverses constitutions manuscrites qu'elles nous ont léguées. L'Apprenti devait être libre et sans tare physique. Il s'engageait généralement à quatorze ans, — sous l'approbation de ses parents, — vis-à-vis d'un Compagnon qui devait l'inscrire endéans l'année sur les rôles de la Loge. Cette inscription se faisait avec une certaine solennité. Quand il avait prêté le serment exigé, la main sur la Bible, on lui communiquait « le mot du Maçon » et on lui faisait connaître les règlements ainsi que les légendes du métier (3).

L'apprentissage durait sept ans. Si alors son Maître rendait bon témoignage de son travail, ou s'il avait subi avec succès certaines épreuves techniques, l'Apprenti était reçu dans la Compagnie (*Fellowship*). Il devenait libre d'exercer son métier comme il l'en-

---

(1) E. CONDER JUNIOR, *The Hole Craft and Fellowship of Masons*. Londres, 1895.

(2) Les vieilles ordonnances reproduites dans les Constitutions de 1723 disent formellement : « Les hommes de métier éviteront de se donner des noms injurieux ; seulement ceux de Frère ou de Compagnon (*Brother or Fellow*). »

(3) Dans les Loges anglaises existait de temps immémorial la coutume de lire aux Apprentis, lors de leur réception, la légende de l'Ordre, ainsi que les statuts et règlements du métier. Elles utilisaient à cet effet de vieux manuscrits dits « Livres des Constitutions » dont une vingtaine ont été conservés jusqu'à nos jours. Ils s'échelonnent de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle à la fondation de la Grande Loge de Londres (voir le mémoire du F. . . L. LARTIGUE, *La Légende du Métier* dans le *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, 1905, pp. 47 et suiv.

tendait ; enfin il était apte à occuper la situation de Maître, c'est-à-dire à soumissionner des travaux et à prendre des Compagnons sous ses ordres.

Ces promotions successives impliquaient-elles un certain cérémonial et notamment la communication solennelle de nouveaux secrets ? Ceux qui se prononcent pour la négative font valoir que les *Charges* (Injonctions ou Ordonnances) des vieilles Constitutions s'adressent indistinctement aux Apprentis, aux Compagnons et aux Maîtres ; que, d'ailleurs, les procès-verbaux des anciennes Loges anglaises, à York, Alnwick, Scarborough, etc., ne parlent que d'une seule cérémonie, celle où l'Apprenti était « assermenté et admis » ; enfin, qu'on ne rencontre nulle part la mention de réunions d'où les Apprentis ou les Compagnons eussent été exclus ; qu'on exigeait, au contraire, dans certaines Loges, la présence des Apprentis lors de la promotion des Compagnons ou des Maîtres. — Ceux qui soutiennent l'existence de deux degrés à cette époque font plutôt appel à la logique qu'aux documents ; ils insistent sur l'importance que devait revêtir dans la carrière de Maçon son admission aux privilèges du compagnonnage. Ils font remarquer surtout que, si les Compagnons ne possédaient pas certains secrets propres à leur grade, rien n'eût empêché un Apprenti, en possession des mots de passe définitifs, de prendre la clef des champs avant l'expiration de son terme, pour se présenter ailleurs comme Compagnon.

Nous devons constater que nulle part il n'y a trace de plus d'un serment : celui prêté par l'Apprenti. C'était cet engagement qui faisait le Maçon. A la vérité, il visait toutes les indiscrétions que l'Apprenti aurait pu commettre dans les diverses phases de sa carrière professionnelle : dès lors il eût été superflu de le renouveler (1).

Quoi qu'il en soit, au point de vue de la question qui nous occupe ici, s'il peut y avoir doute sur l'existence d'une double initiation (quelques documents semblent distinguer entre les lectures faites aux Apprentis

---

(1) Le manuscrit dit de Sloane (1<sup>re</sup> partie du XVIII<sup>e</sup> siècle ou fin du XVII<sup>e</sup> siècle) nous donne le texte de ce serment, qu'il est intéressant de comparer avec celui du serment à prêter par les Maîtres chez les *Vier Gekroonde* de Gand : « Le mot du Maçon et tout ce qu'il implique, vous le garderez secret ; jamais vous ne le metrez par écrit directement ou indirectement. Tout ce que nous ou vos visiteurs (surveillants, *attenders*) vous enjoignent de garder secret, vous le tiendrez à l'égard d'homme, femme, enfant, bâton ou pierre ; vous ne le révélez qu'à un Frère ou dans une Loge de Francs-Maçons et vous observerez fidèlement les ordonnances de notre Constitution. Tout ceci, vous promettez et jurez fidèlement de le garder et observer sans équivoque, ni réserve mentale, directement ou indirectement. Ainsi vous aident Dieu et le contenu de ce livre. »

et les lectures faites aux Compagnons), personne ne peut sérieusement soutenir l'existence d'une troisième initiation à l'usage de la Maîtrise dans les anciennes Loges de pratique.

Il faut remarquer aussi que tout le cérémonial y était exclusivement professionnel. Le symbolisme n'y offrait rien de philosophique ni même de mystique, en dehors des vieilles légendes qui étaient prises à la lettre et qui ne semblent jamais avoir comporté une double interprétation. La Réformation, tout en favorisant l'émancipation des consciences et en achevant de séculariser les gildes, maintint pour les Maçons l'obligation de respecter la religion officielle. Les *Charges* du xvii<sup>e</sup> siècle continuent à prescrire d'être fidèle à Dieu et à la « Sainte Eglise ». Il n'y a de changé que la dénomination et la doctrine de la *Holy Church*. Le manuscrit, dit de la Grande Loge (1665-1670), enjoint aux Frères de ne professer « ni erreur, ni hérésie ». Jusque dans les Rituels en usage au xviii<sup>e</sup> siècle parmi les Loges de pratique, on explique que les trois lumières représentent les trois personnes de la Trinité et que les deux colonnes symbolisent « la force et la stabilité de l'Eglise dans tous les âges (1) ».

## II. — L'initiation maçonnique pendant la période de transition.

Cependant, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, en Écosse et un peu plus tard en Angleterre, un élément nouveau s'était développé dans les Loges. Celles-ci s'étaient ouvertes à des personnes sans relations avec l'art de bâtir. Ces membres honoraires, appelés aussi spéculatifs, théoriques, géomantiques, par opposition aux Maçons professionnels, pratiques, domatiques (*domatics*), furent d'abord des propriétaires terriens, des clergymen, des officiers, des grands seigneurs, dont le patronage pouvait servir les intérêts de la corporation. A partir du second tiers du xvii<sup>e</sup> siècle, on voit s'y joindre, de plus en plus nombreux, des lettrés, des naturalistes, des médecins, des professeurs, des archéologues. Dès 1646, comme nous l'apprenons par l'autobiographie d'Elias Ashmole, les « gentlemen » sont en majorité dans la Loge de Warrington. On trouve, dans des *Charges* rédigées en 1663, la règle que nul ne peut être reçu Maçon, sauf dans une Loge comprenant au moins cinq Maçons, dont *un seul* doit être for-

---

(1) Cf. *The Great Mystery of Free Masons discovered* dans GOULD, t. VI, p. 479.

cément « homme du métier » (*workman of the trade of Free-Masonry*). En 1670, la Loge d'Aberdeen ne comptait plus, sur quarante membres, que huit ou dix professionnels ; son Maître en chaire était un professeur (*tutor*). Au commencement du siècle suivant, la Loge de York était exclusivement composée de spéculatifs. Pendant toute cette période, la Franc-Maçonnerie semble avoir exercé une véritable attraction sur les intellectuels : « La coutume de la Franc-Maçonnerie, écrivait en 1686 le docteur Plot, dans son ouvrage *Natural History of Staffordshire*, s'est plus ou moins répandue dans toute la nation. Des personnes du plus haut rang ne dédaignent pas d'entrer dans cette Fraternité. »

Il est clair qu'on ne pouvait imposer à cette catégorie de recrues les sept années de l'apprentissage ordinaire. On les reçut donc d'emblée *Fellows*, en réservant aux professionnels l'application des termes d'Apprenti et même de Maître. Ce fut dès lors, en ce qui concernait le nouvel élément, à l'initiation de Compagnon que se trouvèrent reportées toutes les formalités traditionnelles de l'admission : le serment de fidélité et de discrétion, la communication des ordonnances et des légendes, la révélation des mots et des signes. — En supposant qu'il y eût jusque-là deux cérémonies successives d'initiation, il n'en resta qu'une *pour les spéculatifs*.

Ce fait résulte à l'évidence du récit que le célèbre archéologue Elias Ashmole nous a laissé de ses propres relations avec la Franc-Maçonnerie. Il raconte, dans son autobiographie, qu'ayant été « fait Franc-Maçon » dans la Loge de Warrington en 1646, il visita trente-six ans plus tard, en 1682, la Loge de Mason's Hall, à Londres, où il vit admettre dans la compagnie des Francs-Maçons (*Fellowship of Free Masons*) six personnages dont il donne le nom. Après avoir cité les autres frères présents, il ajoute : « J'étais parmi eux le plus ancien Compagnon (*the Senior Fellow among them*). . . . Nous dinâmes ensuite à la taverne de la Demi-Lune, — un noble dîner préparé aux frais des Maçons nouvellement reçus (*at the charge of the new-accepted Masons*). »

Or, parmi les Compagnons nouvellement reçus dont parle Ashmole, se trouvaient un baronnet, sir William Wilson, et un officier, le capitaine Richard Borthwick. Il est donc évident que les non-professionnels, comme Ashmole lui-même, étaient admis d'emblée *Fellows* et qu'il n'était pas question, pour eux, d'un degré antérieur. Mais il y a mieux : les quatre autres membres reçus en présence d'Ashmole étaient des gens du métier qui figuraient déjà antérieurement en qualité de *Maîtres* sur les registres de la Compagnie des Maçons.

Qu'est-ce à dire ? Voilà des Maîtres qui sont *ensuite* promus Compagnons ! Une véritable découverte faite dans les vieux comptes de la *Mason's Company* par le F. . . Conder établit que ce renversement apparent de la hiérarchie n'a cependant rien d'anormal.

La Loge de Mason's Hall, l'*Acception*, comme on l'appelait, n'était pas identique à la Compagnie. Celle-ci ne renfermait que des professionnels. La Loge, dont les membres portaient seuls le nom de Maçons acceptés (*accepted Masons*), comprenait, comme les anciennes *Brüderschaften*, des professionnels et des spéculatifs. Bien plus, tous les membres de la Compagnie n'étaient pas forcément membres de l'*Acception*. Ainsi le maître maçon du Roi, Nicolas Stone, qui présida la Compagnie de 1633 à 1634, ne fut reçu *Fellow* de la Loge qu'en 1639. Seules, les finances des deux organisations restaient communes, en ce sens que les droits d'entrée dans la Loge étaient versés dans le trésor de la Compagnie et que celui-ci supportait l'excédent des frais occasionnés par les banquets et les cérémonies de l'*Acception* (1).

On peut constater l'existence de l'*Acception* de 1620 à 1678. Nous avons donc là le spectacle suggestif d'une Loge qui, non seulement admet des spéculatifs à côté des professionnels et qui décerne le titre de Compagnon à des maîtres maçons du métier, mais qui est encore en voie de se constituer à côté et en dehors de la Maçonnerie pratique.

Alors que dans la Compagnie l'Apprenti avait à servir sept ans pour devenir *Freeman*, — titre qui devait lui permettre de s'établir directement comme maître ou de travailler à sa guise pour le compte d'un autre *Freeman*, — dans la Loge on devenait d'emblée *Fellow* et il ne semble pas qu'on y ait jamais connu d'autres catégories. L'admission de l'Apprenti dans la Compagnie se faisait conformément aux usages habituels du métier (2). Nous ignorons le détail de la cérémonie qui consacrait la réception d'un *Fellow* dans la Loge, — en dehors du banquet qui y tenait une place importante. — Mais un

---

(1) Anderson laisse entendre que la « Compagnie des Maçons » serait sortie d'une Loge : « Dans les anciens temps, écrit-il (*Anderson's Constitutions of* » 1723, édition Woodford, Londres 1878, p. 92), nul n'obtenait la franchise de » la Compagnie (*was made free of the Company*) avant d'avoir été installé dans » quelque Loge de Maçons libres et acceptés. » L'illustre auteur du livre des Constitutions, en dépit de toute sa science maçonnique, mettait ici la charrue avant les bœufs.

(2) Le manuscrit dit de Sloane, auquel on attribue une date variant entre 1640 et 1720, renferme un catéchisme qui donne assez bien l'idée de ce que devait être l'interrogatoire de l'Apprenti dans les Loges purement professionnelles.

des premiers rituels, subrepticement publiés après la fondation de la Grande Loge de Londres, en vue de livrer au public le secret des Francs-Maçons, *A Mason's Examination*, qui parut en avril 1723 dans le journal *The Flying Post*, renferme une description, qui pourrait être à peu près exacte, des formalités en usage pour les initiations dans les Loges mixtes (1).

Le profane, aussitôt introduit dans la Loge, s'entend lire par le Maître en chaire les ordonnances habituelles. Ensuite un surveillant le conduit vers le Maître et les Compagnons. A chacun d'eux, il répète cette formule rimée :

*I fain would a Fellow Mason be,  
As all your Worships may plainly see (2).*

Après quoi, il jure de ne jamais révéler les secrets de la révérende Fraternité, sous peine d'avoir la gorge coupée, plus « une double part d'enfer et de damnation » dans l'autre monde. On lui bande alors les yeux et on procède à une cérémonie sur laquelle l'*Examination* ne s'explique point. Ensuite on lui fait contempler « un millier de différentes postures et grimaces » qu'il doit imiter exactement sous peine de recevoir la discipline (*or undergo discipline*), tant qu'il ne s'exécute. Le mot Maughbin (3) est murmuré par le jeune Maçon à l'oreille de son voisin, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il parvienne au Maître qui doit se mettre en posture de le recevoir (*his face in due order*). Enfin le nouveau reçu s'exprime ainsi :

*An Enter'd Mason I have been  
B\*\*\* and J\*\*\*\* I have seen.  
A Fellow I was sworn most rare,  
And know the Ashler, Diamond and Square.  
I know the Master's part full well,  
As honest Maughbin will you tell (4).*

La publication est due à un adversaire de la Franc-Maçonnerie ;

---

(1) Ce document est donné en appendice dans le dernier volume de la grande édition de l'*History of Free Masonry*, par R.-F. GOULD, p. 487.

(2) « Je voudrais bien être un Compagnon Maçon, comme vos Révérences le voient pleinement. »

(3) Ne cacherait-il pas le mot M \* \* B \* N, où se succèdent les mêmes consonnes ?

(4) « Je suis devenu un Maçon admis. J'ai vu B \* \* \* \* z et J \* \* \* \* n. J'ai été » assermenté Compagnon fort rare. Et je connais la Pierre, le Diamant et » l'Équerre. Je sais parfaitement le rôle du Maître — comme un honnête » Maughbin vous le dira. »

mais il est évident que, s'il n'a point passé lui-même par ces formalités, il a eu connaissance indirecte du Rituel, comme en témoigne mieux encore le questionnaire dont le texte suit la description de l'initiation proprement dite.

C'est en 1656 que la Compagnie des Francs-Maçons redevient la Compagnie des Maçons. Quant à l'*Acception*, elle cesse en 1678 d'être mentionnée dans les registres de la Compagnie. Ainsi s'achève la séparation des deux Maçonneries, quelque vingt années avant même la fondation de la Grande Loge de Londres. On ignore ce que devint, après cet événement, la Loge des Francs-Maçons acceptés. Nous ne la retrouvons plus au siècle suivant, bien qu'une des plus anciennes Loges spéculatives de Londres, la *Lodge of Antiquity*, ait prétendu se rattacher à cette source.

Ce qui est certain, c'est que, dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve à Londres plusieurs Loges chez lesquelles dominent tantôt l'élément professionnel, tantôt l'élément spéculatif, mais qui semblent placées sur le même terrain que naguère l'*Acception*, comme l'indique la dénomination prise par leurs membres de « *Free And Accepted Masons* » (1).

En 1717, quatre de ces Loges « jugeant opportun de s'associer sous un grand Maître, afin d'avoir un centre commun d'union et d'harmonie », constituèrent entre elles une Grande Loge qui plaça à sa tête le F. . Antoine Sayer, « gentleman ». Inutile de rappeler ici que, si on laisse de côté les Loges d'Écosse et peut-être d'Irlande, où la transformation de la Franc-Maçonnerie suivit une voie indépendante et parallèle, c'est de cette Loge constituée en 1717, à la Taverne de l'Oie et du Gril (*Goose and Gridiron*), pour Londres et ses environs, que sont sorties, par filiation directe ou indirecte, à peu près toutes les Loges bleues actuellement répandues sur la surface de la terre (2).

C'est toutefois une erreur assez fréquente de faire remonter à cette date le point de départ de la Maçonnerie spéculative. Je viens de montrer comment celle-ci s'était graduellement développée dans les anciennes Loges. D'autre part, la Grande Loge ne rompit pas immé-

---

(1) Il résulterait des documents publiés par le F. . Conder que, dans la Loge de Free Mason's Hall, le titre d'*accepté* était réservé aux spéculatifs, le terme « libre » servant de préférence à désigner les professionnels.

(2) Je dis : à peu près — parce qu'il existe encore, même en dehors des Iles Britanniques, des Loges fondées directement par la Grande Loge d'Écosse ; ainsi, en Belgique, la *Bonne Amitié* de Namur.

diatement avec l'élément professionnel, qui avait, du reste, pris part à sa fondation et qui continua, pendant quelques années encore, à être représenté parmi ses dignitaires, bien que dans une proportion rapidement décroissante (1). La transformation fut graduelle, comme nous l'apprennent les comptes rendus d'Anderson et (à partir de 1723) les procès-verbaux de la Grande Loge. Dès 1719, sous la première grande maîtrise de Georges Payne, on s'occupa de réunir et de collationner les vieilles ordonnances (*old Charges*) « pour qu'elles fussent promulguées à nouveau sous la sanction de la Grande Loge ». L'année suivante, Georges Payne y ajouta, sous le nom de règles générales (*General Regulations*), une série d'articles qui avaient pour but d'assurer le fonctionnement de la Grande Loge.

En 1721, on fit un pas de plus. La Grande Loge, déclarant formellement qu'elle « trouvait à reprendre dans toutes les copies des vieilles constitutions gothiques », chargea le F. . . James Anderson de refondre ces vénérables documents « d'après une nouvelle et meilleure méthode » (*to digest the same in a new and better method*). La nouvelle compilation, ayant été soumise à un comité de quatorze membres, fut amendée et finalement ratifiée par la Grande Loge en 1722. Enfin, en 1723, l'ensemble de ces travaux fut livré à l'impression avec une préface écrite par le F. . . Desaguliers — le tout sous le titre de : *The Constitutions of the Free Masons containing the History, Charges and Regulations of the most Ancient and Right Worshipful Fraternity* (2).

Il résulte clairement de ce document que la Franc-Maçonnerie abandonnait désormais son but professionnel. Elle substituait au lien du métier un rapport de Fraternité « entre gens honnêtes et sincères qui autrement seraient restés à une perpétuelle distance ». Toutefois il ne suffisait pas de se mettre au-dessus du lien professionnel et même des différences, de fortune ou de rang. Pour réaliser dans toute sa plénitude la nouvelle conception d'une alliance universelle, il fallait encore s'élever au-dessus des divergences de religion. C'est ce que fit la Constitution de 1723, en remplaçant la déclaration de fidélité

---

(1) Parmi les quatre Loges qui contribuèrent à fonder la première Grande Loge, trois comptaient une majorité de professionnels. La quatrième, où dominait l'élément spéculatif, prit rapidement la tête du mouvement ; c'est à elle qu'appartenaient Desaguliers, Payne et Anderson.

(2) Le texte de cette édition, reproduit plusieurs fois, a été réimprimé en dernier lieu par F. . . Woodford, sous le titre d'*Andersons' Constitutions*. (Londres, 1 vol., Kenning's *Archaeological Library*, 1878.)

à la Trinité et à la Sainte-Eglise par la prescripti n suivante : « Bien que, dans les anciens temps, les Maçons de chaque pays eussent reçu l'injonction d'appartenir à la religion de leur pays ou nation, quelle qu'elle fût, désormais il est jugé plus opportun de leur imposer seulement cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, leur laissant à chacun leurs opinions particulières » (1).

Comme Mackay l'a écrit avec infiniment d'à propos, « la Franc-Maçonnerie de pratique ne fut jamais tolérante ni cosmopolite. Elle fut ecclésiastique au début, toujours chrétienne et toujours sectaire. De toutes les différences qui caractérisent la ligne de démarcation entre la Franc-Maçonnerie professionnelle et spéculative, celle-ci est la plus marqu'ée » (2).

La pluralité des degrés est une nécessité dans une association purement spéculative qui emploie le symbolisme comme méthode d'enseignement. La Grande Loge rétablit donc, pour les spéculatifs aussi bien que pour les professionnels, le grade d'Apprenti. Mais ce qui indique la différence avec l'ancien apprentissage professionnel, c'est, outre la courte durée du stage, la condition imposée à celui qui se présente désormais au premier degré d'initiation, « qu'il ait vingt-cinq ans et qu'il soit son propre maître (3) ». On remplaça à ce premier degré la lecture des anciennes légendes, la communication des mots, signes et attouchements, le serment d'obéissance et de discrétion. On y ajouta certaines innovations qu'un Franc-Maçon transfuge ou mécontent dénonçait, en 1724, dans une lettre écrite au *Plain Dealer* et reproduite dans le pamphlet *The Grand Mystery of Free Masons discovered* (2<sup>e</sup> édition, 1725) : « Mes Frères coupables, disait-il, ont développé la superstition et le bavardage (*babbling*) dans les Loges par leurs pratiques et leurs faiblesses récentes. Des

---

(1) Le F. Conder en fait presque un reproche à Anderson : « Dans son œuvre, le Nouveau Testament et la tradition de la Sainte Église sont entièrement ignorés. La partie la plus importante des vieilles Constitutions manuscrites est délibérément laissée de côté. Je fais allusion à l'invocation de la Sainte Trinité, qui, dans chaque cas, précédait la Légende du Métier. Et c'est le monothéisme, dont ce théologien puritain fit la base de la Constitution révisée! » (p. 73.) — En réalité, on ne peut soutenir qu'Anderson ait rien abandonné de ses convictions antérieures. Il s'est borné à mettre le lien maçonnique au-dessus des divergences religieuses, et c'est ainsi qu'il a préparé la fortune de la Franc-Maçonnerie.

(2) MACKAY, *History of Free Masonry*, t. IV, p. 940.

(3) *Regul. IV.* No Lodge shall make more than five new Brethren at one time, nor any man under the age of 25, who must be also his own Master; unless by a dispensation from the Grand Master or his Deputy.

rapports alarmants, des histoires de diables, de sorcières, d'échelles, de liens, d'épées tirées et de chambres noires, ont répandu la terreur. J'ai résolu de ne plus mettre le pied dans une Loge, à moins que le Grand Maître ne mette un terme à ces procédés par une prompte et péremptoire injonction à toute la Fraternité. »

Il semblerait résulter de ce langage que l'autorité maçonnique s'était bornée jusque-là à tolérer des pratiques introduites dans des Loges particulières. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'évolution du rituel ait commencé de la sorte.

Quant au second degré dont la Grande Loge se réserva exclusivement la collation pendant quatre années, il conserva ce qui n'avait pas été restitué au premier — un bagage assez maigre, comme en témoigne le Rituel actuel de notre compagnonnage ; — on ne se donna même pas la peine de lui attribuer ou de lui créer une légende spéciale. Son organisation était un fait accompli en 1720, car, à cette date, le dédoublement de l'initiation avait déjà passé en Écosse, ainsi que l'attestent les procès-verbaux de la Loge de Dunblane, récemment exhumés par le F. . Murray Lyon. On y voit que, le 27 septembre de cette année, un Apprenti fut promu Compagnon, en passant « de l'équerre au compas ».

### III. — Le troisième degré dans la Maçonnerie spéculative.

D'un troisième degré existant à cette époque, il n'y a ni présomption, ni probabilité : « Qu'est-ce qui fait une Loge juste et parfaite ? », est-il demandé dans le catéchisme maçonnique subrepticement publié en 1723 et déjà mentionné plus haut. La réponse est nette : « Un Maître, deux surveillants, quatre Compagnons et cinq Apprentis, avec l'équerre, le compas et le niveau. »

On voit maintenant pourquoi, quand la Grande Loge eut organisé ou admis deux degrés, elle chercha à se réserver le monopole du second. La résolution qu'elle prit à cet égard, et qui fut d'ailleurs abrogée en 1725, était ainsi formulée : « Sauf dispense spéciale, c'est ici seulement que les Apprentis pourront être admis *Maîtres et Compagnons* (1). » L'emploi de cette double dénomination a fait

---

(1) *Régulation XIII* : Apprentices must be admitted Masters and Fellowcraft only here, except by Dispensation.

couler beaucoup d'encre pendant une récente décade, et je suis forcé d'y ajouter mon contingent, si je ne veux pas avoir l'air d'ignorer un des arguments mis en avant pour soutenir l'existence officielle de trois degrés en 1721.

Mackay, constatant que le passage en question ne s'harmonise ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit, suppose qu'il a dû être interpolé par Désaguliers en 1723, au moment où le livre des Constitutions a été livré à l'impression : Désaguliers, dit-il, avait préparé secrètement l'organisation du troisième degré et il désirait en réserver le monopole à la Grande Loge. Il introduisit en conséquence dans le texte de l'article XIII, peut-être en corrigeant les épreuves, une expression qui, sans application pour le moment, pût se prêter à la réalisation ultérieure de ses vues. — C'est là, à charge de Désaguliers, une accusation gratuite que rien ne légitime.

De son côté, le F. . . Hughan admet que le troisième degré aurait été institué peu avant 1721, mais qu'il n'était pas d'un usage général, et c'est pourquoi les termes de l'article XIII qui visent à le réglementer, semblent en contradiction avec les autres articles, lesquels se rapportent au régime communément appliqué jusque-là.

Il me semble plus simple et plus rationnel de conclure avec le F. . . Gould que l'expression « Maîtres et Compagnons » s'applique à un seul et même degré. C'est là une simple redondance, prise dans le sens où l'entendait la Grande Loge d'Édimbourg, lorsqu'en 1740 elle constatait que le général Hamilton avait été fait Maître et Compagnon du métier, « sans que sa condition maçonnique, comme le fait observer le F. . . Murray Lyon, ait différé en rien de celle de Lord Alexandre Hamilton et de son autre frère Henry qui avaient été enrôlés, l'un comme Compagnon du métier (*Fellow of the Craft*); l'autre comme Compagnon et Frère (*Fellow and Brother*) (1) ». — Dans les Loges écossaises, l'Apprenti était reçu, le même jour, tantôt comme Maître et Compagnon du métier » (procès-verbaux de la Loge de Kelso, 1701), tantôt comme « Maître ou Compagnon » (Loge de Jedburgh, 1736). — On voit que tous ces qualificatifs étaient équivalents dans le langage maçonnique de l'époque.

Peut-être les termes de la Règle XIII étaient-ils justifiés par le fait que, en Angleterre même, certaines Loges appliquaient aux deux grades de leur rituel les dénominations respectives d'Apprenti et de Maître, au lieu d'Apprenti et de Compagnon. Le F. . . Gould cite

---

(1) MURRAY LYON, *History of the Lodge of Edinburgh*, p. 210.

deux Loges qui se trouvaient dans ce cas : l'une en 1727, l'autre encore après 1757 (1).

Ce qui montre bien qu'il s'agissait d'un même degré, c'est que, lorsque, le 7 novembre 1725, la Grande Loge de Londres rapporta l'indiction faite aux Loges de créer elles-mêmes des « Maîtres et Compagnons », elle se contenta de déclarer que les Loges pourraient désormais créer chez elles, à volonté, des « Maîtres », sans plus mentionner les Compagnons. S'il y avait eu là deux degrés distincts, il faudrait en déduire qu'après avoir laissé aux Loges les initiations du premier degré et leur avoir restitué celles du troisième, la Grande Loge aurait gardé pour son compte le monopole du deuxième, c'est-à-dire l'initiation intermédiaire, la moins importante. Or les procès-verbaux de la Grande Loge, qui se succèdent à partir de 1723, ne constatent rien de pareil.

S'il nous fallait admettre l'interprétation contraire, il en résulterait simplement que le troisième degré, comme le suppose le F. : Hughan, aurait été introduit par la Grande Loge entre 1717 et 1721. Mais cette conclusion est démentie par le langage des ordonnances insérées dans les Constitutions de 1723. Les termes très nets à cet égard des *Charges* qui touchent à l'organisation ou aux privilèges des grades, sont surtout convaincants, si on les met en regard des modifications apportées à la rédaction de ces mêmes articles dans la seconde édition des grandes Constitutions, publiée en 1738, c'est-à-dire à une époque où le troisième degré était entré en vigueur.

CHARGES OF A FREE-MASON TO BE READ AT THE MAKING  
OF NEW BRETHREN.

1723.

L'article IV établit que l'Apprenti, quand il a appris son art et servi son temps, peut devenir *Compagnon*, ensuite éventuellement surveillant, *Maître de la Loge*, Grand Surveillant et enfin Grand Maître. — Le même article ajoute qu'aucun Frère ne peut devenir surveillant, « *avant qu'il n'ait passé*

1738.

« Quand le jeune homme a réuni les  
» conditions d'âge et d'instruction, il  
» peut devenir Apprenti enregistré ou  
» Franc-Maçon du degré inférieur.  
» ensuite, s'il fait les progrès néces-  
» saires, *Compagnon et Maître Maçon*.  
» — Les Surveillants sont choisis  
» parmi les *Maîtres Maçons*. »

---

(1) « Dans les procès-verbaux de ma propre Loge, *Moira*, n° 92, écrit-il (*Concise History*, p. 317), depuis la date de sa formation en 1755 jusqu'à l'année 1767, il n'y a que deux espèces de cérémonies mentionnées : les initiations (*the making*) de Maçons et les promotions (*the raising*) de Maîtres. »

» *Compagnon*, ni Maître (de la Loge)  
» avant d'avoir exercé les fonctions de  
» Surveillant ». — Rien d'un troisième  
degré.

L'article V prescrit que :  
« le plus habile des *Compagnons* sera  
» choisi ou nommé Maître ou Surveil-  
» lant (*overseer*) des travaux. »

Les articles suivants prescrivent que  
le Tailleur, les adjoints du Secrétaire  
et du Trésorier, le Substitut du Député  
du Grand Maître, etc., doivent être des  
*Compagnons*.

Dans les prescriptions relatives à  
l'installation d'une nouvelle Loge, il  
est stipulé que le Député du Grand  
Maître ouvre les Travaux, « alors que  
» le nouveau Maître et les Surveillants  
» se trouvent encore parmi les *Com-  
» pagnons*. »

Aussitôt le Maître installé, celui-ci  
désigne deux *Compagnons* qui, avec  
l'approbation du Député du Grand  
Maître, sont à leur tour installés comme  
Surveillants.

Enfin, dans ses commentaires sur  
les lois, formes et usages des vieilles  
Loges professionnelles, Anderson s'ex-  
prime de la sorte : « Ni ce qui s'y pra-  
» tiquait, ni la façon dont on le prati-  
» quait ne peut être communiqué par  
» écrit ; attendu que personne ne peut  
» le comprendre sans la clef d'un  
» *Compagnon* (*without the key of a  
» Fellowcraft*). »

« Seul, un *Maître Maçon* pourra être  
» Inspecteur (*surveyor*) ou Maître des  
» travaux. »

(Le terme de *Maître Maçon* est par-  
tout substitué à celui de *Compagnon*.)

(Ici encore le mot de *Maître Maçon*  
remplace celui de *Compagnon*.)

(Cette note a disparu dans l'édition  
de 1738.)

De tout ceci résulte à l'évidence qu'en 1723, aussi bien qu'en 1721,  
la Grande Loge de Londres tenait le grade de *Compagnon* pour le  
degré ultime de la Franc-Maçonnerie. Si j'insiste sur ce point, c'est  
moins encore pour chercher à établir minutieusement la date où  
s'est introduit le troisième degré, que pour montrer comment s'est  
opérée cette introduction. Elle n'est pas due à l'initiative de la Grande  
Loge, qui s'est bornée, quelques années plus tard, à l'accepter et à  
la sanctionner. Elle constitue une innovation lente et graduelle qui  
s'est spontanément développée dans quelques Loges et qui a mis près  
d'un demi-siècle à se généraliser.

La première mention de trois degrés se rencontre en 1725 dans les  
archives d'une Loge qui jouait près de la *Philo-Musicæ et Archi-  
tectura Societas* un rôle analogue à celui de l'*Acception* près de la  
Compagnie des Maçons, un demi-siècle plus tôt. En d'autres termes,

il s'agissait d'une société profane qui cultivait la musique et l'architecture, mais dont les membres avaient fondé en outre, une Loge régulière, où ils se réunissaient pour travailler maçonnièrement. Les procès-verbaux de cette Loge constatent, à la date du 12 mai 1725, que quatre Frères furent admis respectivement, un comme Compagnon, deux comme Maître, un comme Compagnon et Maître (1). L'atelier fut, il est vrai, mis en accusation, peu après, devant la Grande Loge, pour procédés irréguliers. Mais l'affaire n'eut pas de suite et la Loge mourut de sa belle mort, deux ou trois ans plus tard.

Le second indice d'un troisième degré se rencontre, l'année suivante, dans un discours prononcé par le F. . Francis Drake devant la Loge de York, indépendante et bientôt rivale de la Grande Loge de Londres. Il y mentionne les *E. P.*, les *F. C.* et les *M. M.*; ce qui se traduit évidemment par Apprentis Enregistrés, Compagnons (*Fellow Crafts*) et Maîtres Maçons.

Viennent ensuite, en 1730, à quelques mois de distance, deux nouvelles publications ou plutôt divulgations des secrets maçonniques par des Frères transfuges. Dans le premier de ces pamphlets, *The Mystery of Free-Masonry*, comme, du reste, dans toutes les publications analogues des années précédentes, il n'est question que de deux degrés; mais, dans la seconde, *Masonry dissected*, par Prichard, trois degrés sont nettement mentionnés. Ces attaques provoquèrent immédiatement une riposte anonyme, *Defense of Masonry*, qu'on sait aujourd'hui avoir été rédigée par Martin Clare, un personnage important de la Grande Loge, avec l'approbation de cette dernière. Rappelant les traits communs aux associations de métier et à la Franc-Maçonnerie, il s'y exprime de la sorte : « Il y a l'Apprenti, le Maître de son métier ou *Compagnon* et le Maître ou Maître de la Compagnie » (*Master of his trade or Fellow Craft and Master or the Master of the Company*) (1). — Ainsi, même en 1730, pour les membres de la Grande Loge, Maître et Compagnon étaient encore synonymes ou du moins se rapportaient maçonnièrement à un même degré.

A partir de cette date, on observe parallèlement des Loges qui s'en tiennent aux deux degrés et des Loges qui en pratiquent un troisième. En 1731, une Loge de Londres, n° 83, fixe les droits à payer successivement par les récipiendaires pour trois degrés; alors que la Loge n° 71, après avoir fixé le coût de l'initiation pour l'Apprenti, ajoute qu'il aura à payer, en outre, cinq shillings, « quand on jugera convenable de lui conférer le degré supérieur de la Franc-Maçonnerie ».

---

(1) *Antiquarian Reprints de la Quatuor Coronati Lodge*, t. IX.

Le 17 août 1732, s'ouvrit à Londres une Loge française à l'enseigne du « Duc de Lorraine ». Elle fut solennellement installée par le Grand Maître de la Grande Loge de Londres. Le procès-verbal de la tenue d'installation mentionne « le Maître, les Surveillants, les Compagnons et les Apprentis de la Loge française ». D'autres Maîtres il n'est pas question.

Enfin, en 1733, commencent à apparaître, sur la liste officielle des Ateliers de Londres, des « Loges de Maîtres Maçons ». Ce sont des Loges spéciales, exclusivement composées de Maîtres qui se réunissent pour conférer aux Compagnons le troisième degré devenu « le grade supérieur de la Franc-Maçonnerie symbolique ». Il semble qu'il y ait eu une certaine distinction établie entre ces nouveaux Maîtres et les anciens Maîtres, du moins au sein des Loges où la Maîtrise constituait précédemment l'équivalent du titre de Compagnon. Dans la Loge de Bath, lors de son affiliation à l'obédience de la Grande Loge, le 18 mai 1733, nous voyons figurer sur les colonnes six Maîtres et quatre *Passed Masters* (1) (passés Maîtres ou reçus Maîtres). En novembre 1734, les procès-verbaux d'une Loge de Londres encore en activité aujourd'hui, l'*Old King's Arms Lodge*, relatent la prise en considération d'une invitation adressée par la « Loge des Maîtres » aux « Maîtres de la Loge constituée » — pour obtenir leur adhésion ou du moins leur visite. — Tout ceci atteste au moins une certaine confusion qui dut seulement prendre fin quand la Grande Loge arrêta la hiérarchie des trois degrés officiellement reconnue dans les Constitutions de 1738.

Les procès-verbaux de la Loge de Kelso sont extrêmement instructifs en ce qui concerne la façon dont a dû se propager l'institution du troisième degré. Il s'agit, il est vrai, d'une Loge écossaise. Mais il n'y a ici aucune raison de supposer que les choses auraient pu se passer autrement dans les Loges anglaises. En Écosse, c'est au cours de l'année 1735 que le troisième degré fit son apparition, successivement à Kirkcudbright, à Édimbourg et à Glasgow, un an avant la fondation de la Grande Loge d'Écosse sur le modèle de la Grande Loge de Londres. Il s'en faut que toutes les Loges écossaises se soient immédiatement ralliées au nouveau grade. Lee Vernon rapporte, dans son ouvrage *The History of the Lodge of Kelso*, que, le 7 juin 1754, les membres de cette Loge se réunirent pour recevoir Compa-

---

(1) Il ne faut pas confondre cette qualification avec celle de *past Master*, ancien Maître (de la Loge), plus tard un degré distinct.

gnons un certain nombre de candidats, conformément aux « nouvelles méthodes introduites dans les Loges d'Édimbourg ». Le procès-verbal ajoute que les Frères, conversant entre eux sur les affaires de l'Ordre après la clôture des travaux, « constatèrent comme une lacune essentielle de leur Constitution que cette Loge avait seulement la pratique des deux degrés, Apprenti et Compagnon, ne connaissant rien du degré de Maître ; alors que toutes les Loges régulières du monde (*sic*) sont composées au moins des trois degrés réguliers : Apprenti, Compagnon et Maître ». En conséquence, plusieurs des membres « étant tous Maîtres Maçons, se constituèrent en une Loge de Maîtres où ils reçurent sept Frères qui offraient les conditions voulues et qui furent promus en conséquence ». La Loge de Kelso, une des plus anciennes d'Écosse, n'avait adhéré à la Grande Loge d'Édimbourg qu'en 1753.

De tout ceci nous pouvons conclure : 1<sup>o</sup> qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pour les Maçons spéculatifs qu'une seule cérémonie d'initiation, un seul degré ; 2<sup>o</sup> qu'après la formation de la Grande Loge en 1717, on organisa deux degrés, en rétablissant *sur de nouvelles bases* le grade d'Apprenti ; 3<sup>o</sup> qu'un troisième degré s'introduisit et se propagea graduellement parmi les Loges spéculatives à partir de 1725 ; 4<sup>o</sup> que l'existence de trois degrés fut seulement sanctionnée par la Grande Loge d'Angleterre en 1733 et qu'elle n'était pas encore universellement acceptée en 1757.

Sur le continent, où la Franc-Maçonnerie semble s'être introduite dès 1721 (Loges de Mons et de Dunkerque), la mise en pratique du troisième degré dut se propager rapidement. Lorsqu'en 1731, le duc de Lorraine fut initié à La Haye dans une Loge que Desaguliers était allé présider pour la circonstance, il ne reçut que le premier et le second degré ; c'est plus tard qu'il obtint le troisième à Londres. D'autre part, les archives ultérieures de la Grande Loge de Suède nous apprennent qu'en 1732, un certain comte Wrede Spare fut fait Apprenti à Paris le 4 mai, Compagnon le 16 novembre et Maître Maçon au cours de l'année suivante. — Que de lumière jetterait sur la question, en ce qui concerne le continent, la découverte du registre où une Loge, telle que la *Parfaite Union*, à Mons, aurait consigné les tracés de ses premiers travaux !

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### LA LÉGENDE ET LE RITUEL

---

#### IV. — Origines psychologiques de la légende du troisième degré.

En langage maçonnique, qui dit degré dit rituel. Rien n'empêche d'assigner des origines distinctes, s'il y a lieu, à la qualification de grade, à sa transformation en degré d'initiation et aux cérémonies qui forment son rituel. Je viens de traiter les deux premières questions ; le moment est venu d'aborder la troisième.

L'initiation au troisième degré constitue un véritable drame, où deux points sont à considérer séparément : le nom du héros et les aventures qu'on lui prête.

La plupart des historiens maçonniques se sont bornés jusqu'ici à chercher les prodromes de la légende d'Hiram dans les mystères religieux de l'antiquité. Je voudrais faire un pas de plus et m'adresser dans le même but à ces couches profondes de l'humanité qu'on a qualifiées, non sans raison, de primitives, parce qu'on y découvre, à l'état naissant et fruste, les facteurs qui, chez les peuples parvenus à la civilisation, caractérisent le développement des religions et des philosophies. Je veux parler des non-civilisés, qui représentent, à certains égards, sinon la condition primitive de l'humanité, du moins un état psychologique par lequel l'humanité entière a passé dans une certaine étape de son évolution.

Dans toutes les parties du monde, les populations non civilisées célèbrent de véritables mystères auxquels on n'est admis que par voie d'initiation. Ils renferment presque toujours des scènes mimées qui représentent des aventures au pays des âmes. L'élément dramatique le plus fréquent est fourni par la simulation d'une mort, suivie d'une résurrection. Quelquefois le passage au trépas est figuré par une mise au tombeau ; dans d'autres, par une descente aux pays des

ombres, que suit le retour sur terre ou l'admission au pays des dieux.

En Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, quand les jeunes gens, parvenus à l'âge de puberté, subissent l'initiation virile, on les fait saisir par un personnage déguisé qui les emporte et feint de les tuer, ensuite les rappelle à la vie en leur enlevant une dent. Le long de la rivière Darling, cette initiation comporte la cérémonie suivante : Un vieillard se couche par terre, tenant en main une branche verdoyante. (Il n'est pas dit si c'est une branche d'acacia.) On le recouvre légèrement de terre, de façon que la branche dépasse seule le tertre ; puis on y plante d'autres rameaux. Les néophytes l'entourent en cercle ; ensuite, aux accents d'un chant magique, l'enseveli se met à agiter son rameau et finit par se relever (1). Cette cérémonie, il est bon de le constater, date d'une époque antérieure à l'introduction du christianisme et, à plus forte raison, de 'a Franc-Maçonnerie sur le continent australien.

Dans l'archipel des îles Fidji, on conduit les jeunes gens devant une rangée d'individus couchés sur le sol, qui simulent des cadavres, en se couvrant de sang et d'entrailles de porc. A un cri poussé par le prêtre, ces figurants se lèvent, se secouent et courent se laver dans la rivière voisine (2).

Passons en Afrique : dans certaines régions du Congo, les jeunes gens feignent de tomber morts et sont emportés dans une retraite mystérieuse au cœur de la forêt. Là ils passent plusieurs mois, quelquefois des années ; puis ils regagnent leur ancien domicile. Mais ils doivent feindre d'avoir tout oublié de leur vie précédente, y compris leur langue maternelle et l'habitude de se nourrir eux-mêmes (3).

Les mêmes particularités ont été signalées parmi les Peaux-Rouges de la Virginie et les indigènes de la Nouvelle-Guinée. Chez ces derniers, on force les néophytes à s'introduire dans la gueule d'un monstre fabriqué à la ressemblance d'un casoar ou d'un crocodile. On dit alors que l'esprit les a avalés et, pendant que les mères se livrent à des lamentations funèbres, on conduit les patients, les yeux bandés, dans une hutte obscure, où les prêtres, tout en se livrant à un affreux

---

(1) J. BONWICK, *The Australian natives* dans le journal de l'*Anthropological Institute*, Londres, 1886-1887, t. XIII, p. 453 ; CAMERON, *Tribes of New South-Wales*, même recueil, t. XIV, p. 158.

(2) L. FISON, *The Nanga*, même recueil, t. XIV, p. 22.

(3) W.-H. BENTLEY, *Life on the Congo*, Londres, 1887, p. 78 ; cf. BASTIAN, *Ein Besuch in San Salvador*, pp. 82 et 86.

charivari, feignent de leur trancher la tête. Après huit ou neuf jours, on leur communique les secrets magiques de l'association ainsi que les traditions de la tribu ; on leur fait promettre de garder le silence sur ce qu'ils ont vu et entendu ; enfin on les rend à leurs familles. Mais, ici également, ils doivent simuler d'avoir tout oublié de leur ancienne existence et d'avoir tout à apprendre, « comme s'ils étaient redevenus des petits enfants » (1). C'est, en somme, une vie nouvelle qu'ils recommencent.

Ainsi le mort qui ressuscite a beau être en contradiction avec toutes les données de la biologie. Ce n'en est pas moins, par sa fréquence, un geste humain et, à ce titre, il y a lieu de lui chercher une explication psychologique d'une portée générale.

Cette explication, c'est encore l'ethnographie comparée qui nous la fournira, en faisant ressortir le rôle considérable que joue chez les peuples incultes la magie sympathique. Celle-ci repose sur l'idée qu'en simulant ou en préfigurant un événement, on en assure la réalisation. De là les scènes mimées qui abondent dans les cultes primitifs et qui se maintiennent dans les autres sous la forme de rites métaphysiques aussi bien que de danses religieuses.

Or le sauvage voit dans l'âme ou plutôt dans le *double* — cet être qui vit en lui et qui peut en sortir dans certaines circonstances — la source de toutes ses facultés et de tous ses mouvements. Il n'a pas de désir plus ardent que de protéger son âme contre toute détérioration, toute embûche ; d'en accroître les capacités ; voire de l'échanger contre une âme plus forte ou mieux douée, aussi supérieure à son âme actuelle que celle-ci est supérieure à l'âme de l'enfant ou de l'animal. L'adolescent lui-même ne peut jouir des facultés et des privilèges de l'adulte que si on lui fait subir une transformation intérieure, en lui procurant une âme neuve. Telle est incontestablement l'explication des cérémonies si bizarres, et cependant si ressemblantes les unes aux autres, que j'ai relevées plus haut (2).

Partout, l'initiation, c'est-à-dire l'admission à une vie supérieure, est considérée comme une seconde naissance, une *régénération* dans toute la force du terme. « Mourir, c'est être initié, » disait Plutarque en jouant sur les mots : *teleutân* = *teleîsthai* (3). Réciproquement,

---

(1) BEVERLEY, *History of Virginia*, Londres, 1772.

(2) Consulter à cet égard le bel ouvrage de FRAZER, *The Golden Bough*, partiellement traduit en français sous le titre : *Le Rameau d'Or*, par STURÉEL et TOUTAIN (Paris, 1908).

(3) *De Animâ*, II, 5.

on pourrait dire avec plus 'à-propos : Être initié, c'est mourir... pour renaître. « Dans les Mystères d'Eleusis, écrit Proclus, Proserpine, avec le concours de Pluton, restitue une âme à ceux qu'elle a préalablement frappés de rigidité et de mort » (1). Aujourd'hui encore, dans l'Inde, le jeune brahmane doit se soumettre à une cérémonie qui est censée le faire repasser à l'état d'embryon ; c'est seulement après cette initiation qu'il peut revêtir le cordon symbolique de sa caste et se dire « deux fois né » (*dvi-dja*), à la différence des autres Hindous qui ne sont nés qu'une fois (2).

Même dans le christianisme, le baptême, qui fait entrer un païen ou un enfant dans la communauté des fidèles, est envisagé comme une mort symbolique suivie d'une résurrection spirituelle — pour employer les expressions de l'apôtre Paul (3).

Mais il y a plus : La « profession de vœux », comme on dit, — l'initiation des novices dans certains ordres religieux, notamment dans l'ordre des Bénédictins, — implique une mort et une résurrection simulées. D'après le rituel encore en vigueur aujourd'hui, le novice s'étend sur le sol devant l'autel, sous un drap mortuaire, entre quatre cierges. On lit sur lui l'office des morts. L'assistance entonne le *Miserere* ; puis, il se relève, donne à chaque assistant le baiser de paix et s'en va communier entre les mains de l'abbé (4). De ce jour il prendra un autre nom, qu'il gardera jusqu'à son lit de mort. Lui aussi est né à une vie nouvelle.

D'un autre côté, les peuples non civilisés sont naturellement enclins à faire de l'homme et de sa destinée le type et la mesure de toutes choses. Ils verront donc une mort suivie de résurrection dans le cours quotidien ou annuel du soleil, les phases de la lune, les vicissitudes périodiques de la végétation, voire les métamorphoses de certains animaux. Le folklore des campagnes européennes était naguère rempli de génies agrestes et forestiers qui non seulement sont censés mourir en automne pour renaître au printemps, mais qui encore sont parfois représentés dans cette double opération par une victime réelle ou simulée, volontaire ou forcée (5). Ici intervient de nouveau

---

(1) *In Plat. Theolog.*, p. 371.

(2) *Satapatha Brahmana* dans les *Sacred Books of the East*, t. XLIV, pp. 86-90.

(3) *Ep. aux Romains*, VI, 4 ; *aux Colossiens*, II, 12.

(4) *Dictionnaire de Théologie catholique*, Paris, Geaume, 1863, t. XIX, pp. 184-185.

(5) MANNHARDT, *Die Korndämonen*, Berlin, 1863 ; FRAZER, *Golden Bough*, Londres, 1900, *passim*.

la croyance que l'homme, en imitant les événements ou les phénomènes dont il désire la reproduction, en facilite la réalisation. Représenter la résurrection du dieu à la suite de son agonie et de son trépas, c'est faciliter la renaissance de la végétation, de la lumière ou des autres forces périodiques qu'il incarne. Mais alors se produit bientôt, par une troisième application du raisonnement analogique, une sorte de choc en retour : l'homme, en mimant les faits et gestes de ses dieux, croit s'identifier à leur destinée. Un voyageur rapporte que certains peuples de l'Afrique centrale se prosternaient devant la nouvelle lune en s'écriant : « Puisse ma vie être renouvelée, comme la tienne vient de l'être » (1). Les Néo-Zélandais et les Virginiens croyaient que le soleil descend chaque soir dans une caverne où il acquiert une vie nouvelle, en se baignant dans une sorte de fontaine de Jouvence ; aussi s'imaginaient-ils que si l'homme pouvait en faire autant, il deviendrait immortel (2). Chez les anciens Égyptiens, tous les défunts devenaient des Osiris, c'est-à-dire qu'ils aspiraient à s'identifier avec le soleil couché, pour ressusciter avec lui.

Là où sont combinés tous ces facteurs du drame résurrectionniste — c'est-à-dire quand l'homme, qui s' imagine reproduire la passion d'un être humain, a conscience, en même temps, de jouer pour son propre compte le rôle du cadavre récalcitrant — cette association d'idées renforce encore le prestige mystique de la cérémonie. Celle-ci ne tarde pas à devenir un véritable culte, où le contraste soudain du deuil et de l'allégresse fait vibrer les cordes les plus puissantes du sentiment religieux ; mais elle n'en reste pas moins un *mystère* et elle le devient même d'autant plus que, devant les progrès de la raison, la religiosité éprouve davantage le besoin de se réfugier dans les profondeurs du symbolisme ésotérique.

## V. — Les antécédents historiques de la légende.

Après les explications que je viens de donner, il n'y a pas lieu d'être surpris si un mystère de ce genre se retrouve dans toutes les grandes religions mythologiques. On me permettra d'en citer ici les principaux exemples, ne fût-ce que pour affirmer une fois de plus l'unité des procédés de l'esprit humain, même dans une liturgie comme la nôtre, qui a pris position en dehors des cultes proprement dits.

---

(1) TYLOR, *Civilisation primitive*, t. II, p. 339. J. BECKER, *La Vie en Afrique*, II, 238.

(2) TYLOR, *Civilisation primitive*, t. I, p. 385.

En Mésopotamie, des textes cunéiformes, qui datent peut-être de sept à huit mille ans, rapportent que Dummouzi, l'amant de la grande déesse Istar, avait été englouti dans le monde souterrain, le royaume des morts, « le pays d'où il n'y a plus de retour, la demeure de l'obscurité, où les ombres des mortels errent comme des oiseaux nocturnes, en se nourrissant de poussière et de boue ». Istar, « la veuve du Fils de la vie », entreprend de le délivrer et de le ramener à l'existence. Après avoir traversé le fleuve qui enclôt la demeure des vivants, elle heurte à une porte de bronze. Un gardien lui demande qui elle est et ce qu'elle veut ; puis s'en va porter sa réponse à la reine des Enfers, la farouche Nin-Ki-gal, afin d'apprendre s'il peut livrer passage à l'étrangère : « Laisse-la entrer, répond Nin-Ki-gal ; laisse-la venir pleurer sur les époux qui ont abandonné leurs épouses ; sur les femmes qui se sont arrachées à leurs maris ; sur les joyeux jeunes gens qui sont morts d'une fin prématurée. » Ayant franchi la porte, la déesse doit traverser sept enceintes. Dans chacune, le génie qui sert de gardien, lui pose les mêmes questions et, après avoir reçu ses explications, la dépouille respectivement d'un de ses vêtements ou d'une de ses parures, si bien qu'elle est complètement nue, quand elle arrive en présence de la redoutable souveraine. Celle-ci réduit la nouvelle venue à l'impuissance, en lui enlevant l'usage de ses membres. En d'autres termes, elle lui ôte la vie. Cependant l'absence de la déesse de la nature a frappé la terre de stérilité, et les dieux du ciel envoient à Nin-Ki-gal l'ordre de relâcher Istar. Celle-ci est alors conduite à la source de la vie, qui jaillit dans les profondeurs, jalousement gardée par les Anoukas ou génies souterrains. Après s'y être baignée (ou abreuvée) elle reprend le chemin de la lumière, en reculant à chaque enceinte la parure qu'elle avait dû y laisser (1).

Il est hautement probable que nous avons ici la description d'une scène d'initiation. Une tablette, traduite par M. Sayce, parle d'une imitation du monde souterrain, par laquelle on faisait passer un devin lors de son initiation (2). « Cette cérémonie symbolique, écrit de son côté François Lenormant, se jouait dans les temples, comme une sorte de mystère. » (3)

En voyageant vers l'ouest, le mythe d'Istar et de Tammouz devint,

---

(1) A.-H. SAYCE, *Religion of Ancient Babylonians*, Londres, 1887, pp. 220 et suiv.

(2) *Ibid.*, Londres, 1887, p. 240.

(3) LENORMANT, *Premières Civilisations*, Paris, 1874, t. II, p. 85.

chez les Phéniciens, le mythe, qui nous est déjà plus familier, d'Astarté et d'Adonis.

Adonis semble avoir personnifié le Ciel printanier (1). Il est mis à mort par un sanglier. Celui-ci symbolise le Ciel brûlant de l'été, qui, sous le climat de Syrie, brûle et stérilise le sol. Adonis est l'amant de la nature, c'est-à-dire d'Astarté qui pleure sa mort et finit par le ressusciter. Voici comment C.-P. Tiele a décrit les mystères qui mettaient le mythe en scène : « Le printemps est, dans la Palestine et la Syrie, l'époque des prémices de la moisson et des troupeaux. Lorsque cette saison charmante tirait vers sa fin, que déjà commençaient à se faire sentir les cha'eurs accablantes de l'été, il se célébrait à Byblos une solennité d'un sombre caractère. C'était une fête funèbre. Des lamentations, des chants plaintifs résonnaient dans les rues et les temples, accompagnés des sons aigus de la flûte de deuil. Des femmes, les cheveux épars ; d'autres rasées ; d'autres se meurtrissant la poitrine ; toutes, les habits déchirés et donnant les signes de la plus violente consternation, erraient comme cherchant quelqu'un ou se tenaient dans les temples, assises en cercle autour d'un catafalque. Sur ce catafalque était un sarcophage destiné à recevoir le corps, statue de bois qu'on cachait d'abord, puis qu'on cherchait et qu'on finissait par trouver et qu'on couchait dans le cercueil.

Vers la fin de l'année, en automne, la fête était renouvelée, mais avec une différence importante. On célébrait de nouveau, pendant sept jours, la fête funèbre ; mais, le huitième, le deuil et les pleurs faisaient place à une joie désordonnée. C'est qu'on disait que le dieu était ressuscité et monté au ciel. A la continence des jours précédents succédait une licence sans frein. » (2)

Tiele ajoute qu'on regardait la célébration de ces fêtes comme indispensable pour assurer la fécondité des champs, des troupeaux et des amilles. Cependant il rapporte également qu'on avait coutume de célébrer les fêtes d'Adonis après la mort des jeunes gens remarquables par leurs talents, leurs vertus ou simplement objets d'une tendre affection. Ce n'était plus le dieu ; c'étaient des mortels dont on

---

(1) De nombreux mythologues soutiennent qu'Adonis « le seigneur » était à l'origine une personnification du soleil (voir CHARLES VELLAY, *Le Culte et les Fêtes d'Adonis-Thammouz dans l'Orient antique*, Paris, 1904). — Peut-être n'a-t-il assumé ce rôle qu'à une époque ultérieure, quand tous les grands dieux de l'Orient commencèrent à se fondre dans le syncrétisme solaire.

(2) C.-P. TIELE, *Histoire comparée des anciennes religions de l'Égypte et des peuples sémitiques*, trad. COLLINS. Paris, 1882, pp. 291-296.

pleurait ainsi le trépas et dont on célébrait ensuite l'entrée dans la vie éternelle.

L'Adonis de la Phrygie s'appelait Attis ou Papas, le divin berger qui passait pour l'époux de Cybèle ou Mâ, la déesse de la terre. « Le culte de Cybèle, rapporte un savant belge qui a spécialement étudié les cultes de l'Asie Mineure, comportait dès une époque reculée des mystères dont les initiés se reconnaissaient par des signes secrets et où se révélait par degrés une sagesse divine » (1). Transportés à Rome dès la fin des guerres puniques, ces mystères y furent célébrés avec une vogue croissante pendant six cents ans. A l'équinoxe du printemps, la confrérie des Dendrophores ou « Porte-Arbres » abattait solennellement un pin qu'elle transportait ensuite, entouré de bandellettes comme un cadavre, dans le temple de Cybèle, au Palatin, où était figurée la tombe d'Attis. Là se passait une scène que rapporte ainsi un écrivain chrétien du IV<sup>e</sup> siècle, Firmicus Maternus : On simulait le dieu étendu sur sa couche funèbre ; on déplorait son trépas avec d'amères lamentations, puis on introduisait la lumière et l'hierophante, après avoir ondoyé les assistants, chantait lentement le distique suivant : « Courage, mystes, maintenant que le dieu est sauvé ; pour nous aussi, après nos épreuves, ce sera le salut. » (2) Alors commençait la fête exubérante des *Hilaries*.

Il n'y a aucun doute que cette initiation n'eût pour but de garantir au néophyte la vie future. On a trouvé fréquemment, dans des tombes de l'époque, des statuettes qui représentaient Attis sous les traits d'un jeune pâtre. Cette même image s'est également rencontrée sur des pierres tombales trouvées en Germanie, et il n'est pas jusqu'au Christ qui, dans une peinture des catacombes, ne soit symbolisé par la représentation d'Attis appuyé sur sa houlette et coiffé du bonnet phrygien. Au V<sup>e</sup> siècle encore, saint Augustin rapporte, non sans indignation, ce mot, peut-être ironique, d'un prêtre d'Attis : *Et ipse Pileatus christianus est* : « Le dieu au bonnet est, lui aussi, chrétien. » (3)

Si nous passons maintenant en Égypte, nous y trouvons le culte de la triade formée par Osiris, sa femme Isis, qui était en même temps sa sœur, et son fils Horus. On admet généralement qu'Osiris est le soleil couché ou souterrain, le soleil qui est descendu dans les

---

(1) F. CUMONT, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1907, p. 63.

(2) JULIUS FIRMICUS MATERNUS, *De Erroribus profanarum religionum*, édit. Migne, t. XII, p. 1002.

(3) *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VIII, 1903, pp. 422 et suiv.

Enfers. Horus est le soleil levant, le soleil du jour contrastant avec le soleil de la veille. La légende rapporte qu'Osiris avait été mis à mort par son frère Set ou Typhon, le dieu de l'obscurité ; ce qui, dans cette interprétation, est assez exact. Set avait découpé le corps de sa victime en d'innombrables morceaux qu'il avait dispersés à la surface de l'Égypte. Cependant Iris s'est mise à la recherche de ces débris et a réussi à les recueillir, sauf le phallus. Horus, après une lutte énergique, immole alors Typhon à son tour et Osiris, rappelé à l'existence, va régner sur l'empire des morts.

Suivant certains auteurs, Osiris avait été d'abord un dieu de la végétation, ce qui explique plusieurs particularités de sa légende et de son rituel. Il est certain qu'il fut en rapport avec la destinée de la moisson et le renouvellement périodique de la vie végétale. L'image d'Osiris, parfois son cercueil, étaient représentés comme enfermés dans le tronc d'un tamarin. Tantôt ce sont des épis qui germent de sa momie ; tantôt c'est son âme qui niche sous les traits d'un oiseau dans les branches d'un sycomore ombrageant son tombeau (1). Ailleurs encore, c'est un sarcophage d'où sort une branche d'acacia avec cette devise significative : « Osiris s'élançait » (2).

Hérodote rapporte qu'on célébrait à Saïs, dans le temple d'Isis, des mystères nocturnes sur le tombeau d'un dieu et Plutarque, plus explicite, décrit en détail la cérémonie annuelle que les Égyptiens appelaient la *Résurrection d'Osiris*. Le rituel en a pu être reconstitué grâce à des découvertes récentes. Voici comment le résume un auteur qui est étranger à la Franc-Maçonnerie, M. Franz Cumont : « Dès l'époque de la XII<sup>e</sup> dynastie, on célébrait à Abydos et ailleurs une représentation sacrée, analogue aux mystères du moyen âge, qui reproduisait les péripéties de la passion et de la résurrection d'Osiris. Nous en avons conservé le rituel : le dieu, *sortant du temple*, tombait sous les coups de Set. *On simulait autour de son corps les lamentations funèbres*, on l'ensevelissait selon les rites ; puis Set était vaincu par Horus, et Osiris, *à qui la vie était rendue, rentrait dans son temple*, après avoir triomphé de la mort. C'était le même mythe, qui, chaque année, au commencement de novembre, était représenté à Rome presque dans les mêmes formes. Isis, accablée de douleur, *cherchait*, au milieu des plaintes désolées des prêtres et des fidèles, *le corps d'un Osiris*, dont les membres avaient été dispersés par Typhon. Puis,

---

(1) Cf. FRAZER, *Adonis, Attis, Osiris*, pp. 275 et suiv.

(2) BRUGSH, *Religion und Mythologie der Alten Egypter*, p. 621.

le cadavre retr.uvé, rec. nstitué, ranimé, c'était une longue *explosion de joie*, une jubilation exubérante dont retentissaient les temples et les rues, au point d'importuner les passants » (1).

Quelle qu'ait été la signification première de ce mythe, il fut de bonne heure, pour les Égyptiens, le symbole de la destinée humaine et la garantie de la vie au delà du tombeau. Le mort devenait un Osiris, comme en témoigne le *Livre des Morts*, vrai rituel d'initiation, dont on plaçait un exemplaire dans les tombes, à côté du défunt, pour lui fournir les formules magiques et les mots de passe qui devaient lui permettre de franchir les diverses régions du monde souterrain et de gagner l'esquif du soleil levant, la barque de la résurrection. « Aussi vrai, dit un texte, qu'Osiris vit, le défunt, lui aussi, vivra ; lui aussi n'est pas anéanti. »

Malgré la résistance des vieux Romains, les mystères d'Isis ne tardèrent pas à se propager dans tout l'empire, à l'époque où la préoccupation dominante était de trouver le moyen de vaincre la mort. Apulée, racontant à mots couverts son initiation dans les mystères isiaques, s'exprime de la sorte : « J'ai approché les confins de la mort et, ayant foulé le seuil de Proserpine, j'en suis revenu en traversant les éléments. A minuit, j'ai vu le soleil brillant de tout son éclat. » (2)

Les Grecs avaient d'ailleurs, eux aussi, leurs mystères autochtones taillés sur le même patron. Les plus célèbres furent ceux d'Eleusis, où l'on représentait les aventures de Proserpine ou Coré, enlevée à sa mère Cérés par Pluton, le roi des Enfers ; puis ramenée à la lumière et reprenant, au moins pendant l'été, sa place dans l'assemblée des dieux. Originellement destinés à célébrer — et peut-être à assurer — la fécondité des moissons dans l'Attique, ces mystères étaient devenus rapidement une clef de la vie future. L'enlèvement et le retour de Coré représentaient, non plus les destinées de la semence enfouie dans le sol, mais le sort réservé aux initiés, qui, au cours de la cérémonie, étaient conduits successivement dans les Enfers et dans les Champs-Élysées (3).

D'autres mystères encore donnaient satisfaction aux aspirations mystiques des Grecs et des Romains. Les plus importants étaient ceux des Cabires, de Dionysos et, plus tard, de Mithra. Selon les

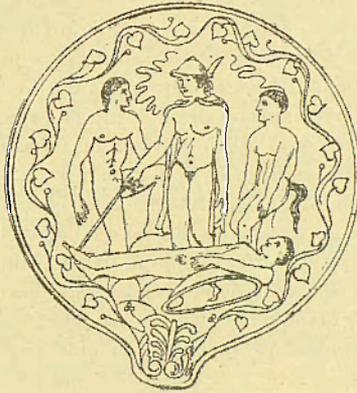
---

(1) F. CUMONT, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, p. 149.

(2) APULÉE, *Métamorphoses*, lib. XI, 23.

(3) GOBLET D'ALVIELLA, *Eleusinia*, Paris, 1903, p. 71.

écrivains du temps, ils avaient également trait aux destinées de l'âme après la mort et ils comportaient la représentation d'une mort suivie d'une résurrection. Dans les mystères des Cabires, à Samothrace, on mettait en scène l'histoire tragique des trois frères, Axiéros, Axiokersos et Axiokersa. D'après la version de la légende que rapporte Firmicus Maternus, deux des Cabires mettaient le troisième à mort et l'enterraient au pied du mont Olympe ; il était ensuite ramené à la vie par Hermès. La décoration de certains miroirs étrusques représente les scènes successives de ce drame. Dans l'une, on voit Axiéros saisi par ses frères, devant deux colonnes à chapiteau corinthien. Dans une autre, Hermès, accompagné de deux satyres qui servent d'acolytes, s'approche du corps et s'efforce de le ressusciter avec sa baguette magique (1).



Hermès avec ses deux acolytes  
ressuscitant le Cabire assassiné par ses Frères.  
(Miroir étrusque.)

---

(1) DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Cabires*.

La ressemblance de cette scène avec certain épisode dans l'exécution de notre rituel ne peut manquer de frapper tous ceux qui ont été initiés au troisième degré de la Loge symbolique. Je ne sais si l'on a déjà fait ressortir cette curieuse coïncidence que les Cabires sont, comme Hiram, d'origine phénicienne.

Dans les Mystères de Mithra, on feignait d'immoler le récipiendaire. Un jour que l'empereur Commode remplissait les fonctions de mystagogue, il prit la fiction au sérieux et, suivant Lampride, causa scandale en tuant réellement le malheureux néophyte (1). Ces mêmes Mystères comportaient une scène de résurrection, *imaginem resurrectionis*, écrit Tertullien (2).

Les Mystères dionysiaques, qui se célébrèrent également jusqu'au triomphe du christianisme, mettaient en scène Dionysos-Zagreus, le Bacchus crétois, tué et déchiré par les Titans, puis reconstitué et ranimé par Zeus. Les adeptes pleuraient sa mort, assistaient à ses funérailles, puis se réjouissaient de sa résurrection. M. Girard écrit, dans son livre sur le *Sentiment religieux chez les Grecs*, à propos de cette *passion* de Dionysos (p. 205) : « Voici que s'établit une communication intime entre les hommes et un dieu qui souffre et qui jouit lui-même d'une énergie de sensation à laquelle il les fait participer. Le choc qu'ils en ressentent exalte leur imagination et fait naître en eux une émotion dramatique et profonde qui attache aux faits de la légende une valeur morale. La passion de Bacchus en se distingue plus des souffrances de l'humanité ; elle en est le symbole, et les élans d'affliction qu'elle provoque chez les adorateurs du dieu, de même que les transports de joie qui célèbrent sa résurrection et son triomphe, sont des effusions de la nature humaine qui se soulagent au sein d'une illusion religieuse ou pathétique. »

Les chrétiens ne manquèrent pas de dénoncer et de proscrire ces rites comme d'abominables superstitions idolâtriques : « Le diable aussi a ses christos, » s'écrie à ce propos le bon Materne. *Habet ergo diabolus christos suos*. Les païens auraient pu retourner le compliment et dire : Le christianisme possède, lui aussi, son Attis, son Dionysos ou son Osiris, qu'on dépeint comme immolé, mis au sépulcre, descendu dans les limbes et ressuscité au bout de trois jours ! — Ce drame

---

(1) LAMPRIDE, *Commodus*, c. 9.

(2) TERTULLIEN, *De prescriptione hæreticorum*, 40 (voir, pour ces mystères, le grand ouvrage de CUMONT : *Textes et documents relatifs aux Mystères de Mithra*, Bruxelles, 2 vol.).

mystique est représenté symboliquement dans le sacrement de la messe et littéralement par les cérémonies de la semaine sainte. Dans de nombreuses localités, parmi les populations catholiques, on figure encore Jésus par un fidèle ; celui-ci se prête à reproduire tous les incidents de la Passion dans des cortèges ou même des représentations qui continuent les Mystères religieux du moyen âge, et, ici encore, la résurrection du dieu est présentée comme le garant de la vie future réservée aux fidèles.

Il est à remarquer que le personnage légendaire du drame n'est pas toujours un dieu de la nature. Les rites survivent presque toujours aux mythes qui les ont engendrés. Quand disparaissent les vieilles divinités, les peuples continuent souvent à pratiquer les cérémonies du culte qu'ils leur rendaient ; seulement ils y attachent une signification nouvelle ou plus simplement ils les reportent sur les nouveaux objets de leur vénération. La mise en scène dont nous nous occupons peut être adaptée — et elle l'a été plus d'une fois — aux aventures de saints ou de héros qui incarnent les vicissitudes d'une race, d'une époque, voire d'un simple groupement religieux ou social. Un curieux exemple de transposition ou plutôt de survivance est relaté dans les mémoires d'un écrivain arabe qui fut prisonnier dans l'île de Malte à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Il raconte que la fête de la Saint-Jean y coïncidait avec la floraison des fèves. Les moines cachaient la statue du saint sous des rameaux de fèves en fleurs. On le pleurait comme s'il était mort ; on portait son deuil ; puis, au bout de trois jours, on fêtait son retour, on découvrait sa statue et on la ramenait processionnellement dans la chapelle (1). Il n'est pas difficile de deviner que saint Jean avait tout simplement pris ici la place de Dionysos. Les fèves jouaient un grand rôle dans les Mystères de Bacchus et d'Adonis ; elles étaient censées produites par le sang du dieu. Ce n'est pas du reste le seul point du globe où saint Jean, suivant l'expression de M. Frazer, ait chaussé les pantoufles d'Adonis (2).

---

(1) RICHARD WUNSCH, *Das Frühlingsfest der Insel Malta* (*Revue de l'histoire des Religions*, octobre 1902).

(2) J.-G. FRAZER, *Studies in Oriental religion. Adonis, Attis, Osiris*, London, 1 vol., 1906, p. 149.

## VI. — Formation et introduction du rituel.

Nous avons vu plus haut comment la Maçonnerie spéculative avait remplacé l'Apprentissage — tout en gardant le mot — par une initiation à plusieurs degrés. L'Apprenti devenu Compagnon a achevé son noviciat en deux actes : il va être initié à la plénitude de la vie maçonnique. Comme toute initiation, celle-ci impliquera une *ré-génération* ; une mort apparente, d'où le néophyte se relèvera un homme nouveau. Toutefois, en se prêtant à cette mise en scène, le récipiendaire, conformément à des précédents fondés sur les aspirations séculaires de la nature humaine, symbolisera le personnage idéalisé qui est devenu le type du parfait Maçon.

Il est assez curieux de constater que la légende d'Hiram, telle qu'elle est représentée dans nos Chambres du Milieu, semble avoir été ignorée de la Franc-Maçonnerie professionnelle. Assurément, le personnage d'Hiram Abi ou Abif n'est pas étranger à cette dernière ; son rôle toutefois n'y a été que très secondaire. On sait que les plus anciennes versions des manuscrits anglais font remonter l'institution de la Franc-Maçonnerie, non pas au temple de Salomon, mais à la construction de la tour de Babel et même de l'arche de Noé. Le manuscrit dit *Regius* ou de Halliwell (*circa* 1390) ne mentionne ni Hiram Abif ni même le temple de Salomon. Le manuscrit Cooke (fin du xv<sup>e</sup> siècle) fait d'Hiram, fils du roi de Tyr, le Maître-Maçon de Salomon (*The Kyngis sone of Tyri was his Master-Mason*). Le manuscrit Dowland (commencement du xvii<sup>e</sup> siècle) ne connaît d'autre Hiram que le roi de Tyr « *a Kinge of another region* ». Quant au fils de ce dernier, il l'appelle *Aynon* (écrit dans d'autres versions : Aymon, Anon, Hyman, a Man, etc.).

Dans aucun cas, ces légendes ne vont, en ce qui concerne Hiram, au delà des traditions consignées dans la Bible, où, après la description des matériaux envoyés à Salomon par son allié Hiram de Tyr, il est encore parlé de deux autres Hiram : un certain Adonhiram, préposé sur les hommes de corvée qui exécutaient les transports (I, *Rois*, V, 4) et un habile fondeur en métaux, Hiram, fils d'un père tyrien et d'une veuve de la tribu de Nephtali. Ce dernier était venu de Tyr, à l'appel de Salomon, pour exécuter les deux colonnes d'airain et les autres instruments en métal du culte (I, *Rois*, VIII, 13-50). La Bible ne nous dit rien de plus sur le rôle ni les aventures de ces divers Hiram, dont le troisième est évidemment le prototype du Maître.

Bien plus, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, le personnage d'Hiram Abif

passé entièrement à l'arrière-plan. Le F. . Gould va jusqu'à dire qu'il était inconnu des Maçons de cette époque : « Si, ajoute-t-il, Hiram Abif avait figuré, durant cette période, dans les cérémonies ou les traditions du métier, les Constitutions manuscrites de l'époque ne garderaient pas, comme elles le font, un silence uniforme et ininterrompu sur l'existence réelle ou légendaire d'un personnage aussi proéminent dans l'histoire et la légende postérieure de l'Ordre. » (1)

Les Enfants de Maître Jacques, une branche des compagnonnages français, rattachent leur origine légendaire à l'architecte du temple de Salomon ; ils racontent même qu'il fut mis à mort par des rivaux, sur l'indication d'un traître. Mais ils l'appellent Maître Jacques, le font naître et périr en France ; enfin ils ne font aucune allusion à sa résurrection. Il paraît que plus tard — probablement pendant le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle — le nom et l'histoire d'Hiram s'introduisirent parmi les compagnonnages (2) ; mais l'origine exotique de cette tradition nous est attestée par Perdiguier, qui reste la grande autorité pour l'histoire interne des compagnonnages français (3). C'est, du reste, dans la Franc-Maçonnerie pratique de l'Angleterre — il ne faut pas l'oublier — que se trouve le nœud de la question à résoudre ici.

Le F. . Rylands, le dévoué secrétaire actuel des *Quatuor Coronati*, a suggéré que la légende d'Hiram et sa représentation pourraient bien provenir de quelque *Mystère* joué, pendant le moyen âge, dans des gildes de maçons (4). Nous savons, par ce qui se passait dans nos sociétés de rhétorique, que les gildes professionnelles jouaient des drames de ce genre. Mais jusqu'ici, rien, ni en Angleterre, ni sur le continent, n'est venu justifier l'hypothèse du F. . Rylands. La seule « résurrection » qui, en dehors de celle du Christ, semble avoir été représentée dans les *Mystères*, est celle de Lazare (5).

---

(1) *Concise History*, p. 219.

(2) Voir notamment MARTIN SAINT-LÉON, *Les Compagnonnages*, Paris, 1901. La légende des Enfants de Salomon y semble textuellement extraite des rituels de la Franc-Maçonnerie spéculative.

(3) PERDIGUIER, *Le Livre des compagnonnages*, Paris, 1857, t. II, p. 75.

(4) *Ars Quatuor Coronatorum*, vol. XII, p. 145.

(5) *Ars Quatuor Coronatorum*, vol. XIV, pp. 60 et suiv. — Le F. . Hayter Lewis a soutenu avoir rencontré dans un manuscrit arabe des allusions à la légende d'Hiram ; malheureusement le manuscrit est perdu (cf. *Ars Quatuor Coronat*, vol. I, pp. 34-36).

Le F. . Gould s'est demandé si l'on ne pourrait rattacher la mise en scène actuelle de la légende hiramique à une cérémonie qui paraît avoir été quelquefois pratiquée dans l'initiation des profanes, vers le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle : *the Master's Part* (la Part ou le Rôle du Maître). Cette formalité est mentionnée, pour la première fois, dans le Pseudo-Rituel de 1723, où l'on fait dire au nouveau Compagnon : « Je connais maintenant « *the Master's Part* ». De son côté, Prichard écrivait en 1730 : « Il n'y a pas un Maçon sur cent qui fera les frais exigés pour *the Master's Part*, si ce n'est par intérêt » — ce qui prouve tout au moins que la cérémonie n'était à cette époque ni générale, ni obligatoire.

L'hypothèse du F. . Gould me paraît fort sujette à caution. Tout au plus pouvait-il s'agir — étant données la brièveté et l'insignifiance de la cérémonie — de faire connaître au nouvel initié les formules de reconnaissance et de salutation entre Maîtres, auxquelles fait allusion le manuscrit dit de Sloane, quand il mentionne la griffe du Maître, *Master's grip*, à côté de celle du Compagnon. Toutefois, il est à remarquer que le catéchisme publié en 1723 d'après des documents antérieurs, ainsi que le manuscrit Sloane, quelle que soit sa date exacte, sont l'écho de l'époque où existait une seule initiation et où l'élément spéculatif commençait à remanier l'organisation des Loges pour l'adapter à ses propres exigences.

C'est sans contredit aux Maçons spéculatifs qu'est due l'introduction peut-être graduelle de la légende hiramique. La Franc-Maçonnerie spéculative, dès ses débuts, mit au second rang les vieilles traditions du métier relatives à l'arche de Noé, à la tour de Babel, à Lamech, Nemrod, Hermès, Euclide, etc. C'est à la construction du temple de Salomon qu'elle rattache tout son symbolisme (1). Ce changement de point de vue devait naturellement faire grandir en importance Salomon et Hiram lui-même. Lors de l'installation de Lord Montagu en 1721, Anderson nous apprend que la stalle du Grand Maître était dénommée : « Chaire de Salomon » et celle du Député-Grand Maître : « Chaire d'Hiram Abif ». Dans les premières Constitutions d'Anderson

---

(1) On a même voulu retrouver ici l'influence de la *Nova Atlantis* de Bacon. Mais, s'il est exact que le célèbre utopiste du règne de Charles I<sup>er</sup> intitule *Societas Salomonis* l'association scientifique idéale qu'il place dans sa *Nouvelle Atlantide*, la description s'en rapporte plus au plan de la future *Royal Society* qu'à celui des Loges spéculatives.

(1723), Hiram Abif est dit « le Maçon le plus accompli de la terre » (1). Le pamphlet de 1725, *The Grand Mystery discovered*, est un peu plus explicite, bien qu'il atteste que la légende n'avait pas encore atteint son complet développement. On lit dans une des lettres qu'il publie en annexe : « Ils racontent d'étranges et niaises histoires à propos d'un arbre qui serait sorti de la tombe d'Hiram avec des feuilles merveilleuses et un fruit de monstrueuse qualité, quoiqu'en même temps ils ne connaissent ni quand, ni où il mourut, et n'en savent pas plus sur sa tombe que sur celle de Pompée! » (2). Enfin, dans les Constitutions de 1738, après la description du temple de Salomon, se trouve intercalé ce passage qui manque dans les éditions précédentes : « Après que le placement de la pierre de faîte eut été célébré par la Fraternité, sa joie fut bientôt interrompue par la mort de son cher Maître Hiram Abif, qu'ils enterrèrent décemment dans la Loge près du temple, suivant l'ancienne coutume. »

Le texte ne renferme aucune allusion aux circonstances de ce décès, ni aux événements qui suivirent. Cependant il est hors de doute que, en 1738, la légende complète était déjà connue et même représentée dans certaines Loges. En réalité, s'il est établi que le troisième degré n'est pas l'œuvre préméditée de la Grande Loge, mais qu'introduit d'abord dans une ou plusieurs Loges, il s'est graduellement propagé parmi les ateliers de l'Obéissance, la même conclusion s'impose pour son rituel, dans la forme où celui-ci nous est parvenu (3).

Il faut bien se rendre compte qu'entre le moment où certaines Loges laissèrent tomber leur vieille organisation professionnelle, dans la dernière partie du xvii<sup>e</sup> siècle, et celui où elles constituèrent ou reconnurent la première Grande Loge, il y eut un intervalle où l'on put prendre avec le rituel d'importantes libertés. Nous avons la preuve qu'en 1720 il y avait, au sein ou à côté des Loges, un groupe de Maçons qui prétendaient superposer un enseignement ésotérique aux deux degrés alors existants. En effet, c'est à cette date qu'un familier de Lord Montagu, Robert Chamber, publia, sous le titre

---

(1) Dans le *Grand Mystery*, les Francs-Maçons sont appelés des « Hiramites européens ».

(2) Cette lettre est intégralement reproduite dans la grande édition de l'histoire de GOULD, t. VI, p. 480.

(3) Il faut absolument rejeter jusqu'à plus ample informé l'assertion d'Oliver que la légende d'Hiram aurait été fabriquée par Anderson et Desaguliers (cf. *Mackay, History*, IV, p. 309).

de *Long Livres* (les « Longs Vivants ») la traduction d'un ouvrage hermétique français, dédiée aux « Grand Maître, Maîtres, Surveillants et Frères de la Très-Ancienne et Très-Honorable Fraternité des Francs-Maçons ». Dans la préface, Chamber déclare s'adresser « aux Frères du degré supérieur qui se tiennent derrière le voile ». Il emploiera, en conséquence, « le langage hermétique, que peuvent seuls comprendre les Enfants de la Science et ceux qui ont été éclairés dans les plus sublimes Mystères et les plus profonds secrets de la Maçonnerie ».

Qu'étaient ces Mystères, « les plus sublimes de la Maçonnerie » ? Il est possible qu'il s'agisse d'un de ces degrés hermétiques et cabalistes qui s'introduisirent plus tard dans la Franc-Maçonnerie. Mais il est également admissible qu'ils aient compris une légende ou même une représentation qui aurait formé le noyau du rituel adapté au troisième degré.

Bien que Chamber ne prononce pas le nom des Rose-Croix, son langage hermétique, non moins que certaines allusions de son livre attestent qu'il s'agit de Mystères organisés par des adeptes du Rosicrucisme.

Les rapports de la Franc-Maçonnerie avec les Rose-Croix forment un des problèmes les plus obscurs et les plus captivants de l'histoire maçonnique. Sans entreprendre de le discuter ici à fond, je dois cependant en dire quelques mots, sous peine de négliger un des côtés les plus controversés de la question qui nous occupe. Même un historien aussi peu favorable aux hauts grades que le F. . . Gould n'hésite pas à écrire, après avoir impartialement résumé les maigres documents en sa possession : « Il me semble tout au moins raisonnable de supposer qu'au cours de son évolution, la Franc-Maçonnerie a ajouté à son symbolisme des éléments empruntés au fonds d'autres sociétés et notamment aux sectateurs de l'hermétisme. » (1)

Déjà, pendant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, un Maître ès arts de Perth, en Écosse, Henry Adamson, dans un poème, *Muses Threnodie*, où il chante sa ville natale, se proclame à la fois Rose-Croix et Franc-Maçon.

*For we, Brethren of the Rosie Cross,  
We have the Mason's word and Second Sight.*

Parmi les premiers spéculatifs anglais dont les noms sont parvenus

---

(1) *Ars Quatuor Coronat.*, t. I, p. 33.

jusqu'à nous se rencontrent ceux de deux Rose-Croix avérés, Sir Robert Moray, initié en 1641 à Newcastle, et Elias Ashmole, en 1646, à Warrington. Il est très difficile — et pour cause — de dresser la liste des Rose-Croix qui s'étaient introduits dans les Loges au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais amis et ennemis s'accordent à voir leur main dans les événements qui marquèrent la révolution maçonnique de cette époque. Dans une version imprimée des vieilles Constitutions, qui parut en 1724 sous le titre de *Secret history of the Free-Masons*, l'auteur anonyme de la préface expose que les Francs-Maçons et les Rose-Croix étaient membres de la « même Fraternité ». Six années plus tard, le *Daily News* du 24 septembre 1730 imprimait la lettre d'un adversaire des Francs-Maçons, leur reprochant d'avoir copié les cérémonies des Rose-Croix, notamment leurs signes et leurs épreuves, « bien qu'ils ignorassent les principes constitutifs les plus élémentaires (*the most material Constitutions*) de cette société ».

Les Rose-Croix, qui fleurirent du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'étaient pas seulement des alchimistes et des astrologues, adeptes des arts magiques, mais encore des savants et des philosophes qui professaient sur la nature et l'origine de l'univers des doctrines quasi panthéistes, se rattachant d'une part à certaines sectes mystiques du moyen âge, d'autre part aux Cabbalistes et même aux Néo-Platoniciens des premiers siècles de notre ère. Ramenant tous les phénomènes à l'action d'un agent unique dont les principales manifestations étaient le feu ou la lumière, ils s'imaginaient que la découverte et la possession de cet élément primordial leur permettrait de reproduire toutes les transformations de la nature, leur fournissant ainsi les moyens de dominer l'univers et de suspendre l'œuvre du temps. Cette théorie les conduisit à s'égarer dans la recherche de la pierre philosophale et de l'élixir de longue vie. Mais elle les amena en même temps à adopter une sorte de monisme ou de panthéisme philosophique, qui permet de les considérer comme des précurseurs de l'évolutionnisme contemporain et qui se combinait, en outre, avec des vues largement humanitaires, voire avec un esprit de tolérance et de fraternité, comme nous en retrouvons les traces dans la Franc-Maçonnerie spéculative.

On peut discuter l'existence du Rosicrucisme au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, en tant que société fermée, à formes quasi maçonniques, professant une philosophie secrète sous des symboles dont la connaissance était réservée aux adeptes. Mais ce qui est hors de conteste, c'est l'existence, pendant le moyen âge et la renaissance, de groupes hermétiques et cabbalistes qui se transmettaient dans un jargon, intelligible à leurs seuls initiés, des doctrines, des symboles et des

pratiques remontant aux premiers siècles de notre ère. Il n'est pas moins établi qu'à un moment donné, ces groupes passèrent dans la Franc-Maçonnerie avec armes et bagages. Toute la question est de savoir si leur action s'est bornée à l'introduction des hauts grades qui portent la marque d'une origine hermétique ou si elle s'est déjà fait sentir dans l'évolution de la Franc-Maçonnerie spéculative. Il est à remarquer que, dans une des lettres de 1730, où un transfuge reproche à des Francs-Maçons de raconter des histoires absurdes sur la tombe d'Hiram, il ajoute que « sur la foi de ce verbiage extraordinaire, ils assument l'auguste titre de Kabbalistes » (1).

Les Rose-Croix représentent surtout la branche philosophique et humanitaire de l'hermétisme. Le principal historien moderne des Rose-Croix anglais, le docteur W. Wynn-Wescott, a communiqué naguère aux *Quatuor Coronati*, sous le titre de : *Rosicrucians, their History and Aims*, un intéressant mémoire où il s'exprime de la sorte : « Je considère que notre Maçonnerie spéculative dérive de deux générateurs et qu'elle s'est graduellement perfectionnée avec des matériaux tirés de cette double source. De la gilde de métier elle a reçu son organisation et ses premiers dirigeants ; les traditions historiques qui la font remonter à la construction d'édifices célèbres ; le symbolisme professionnel de ses rituels. Des Rosicrucians, dont la philosophie, à cette époque (1650-1700), était devenue plus populaire et moins ésotérique, elle a tiré toute sa philosophie morale, son idéal semi-chrétien et son prestige de secret mystique. En outre, sur l'idéal de l'assistance et de la protection mutuelles qui prédominaient nécessairement dans une association professionnelle, le même élément rosicrucien est venu greffer l'idéal, formulé à nouveau, bien qu'existant depuis longtemps, de la sympathie universelle et de la recherche de ces réelles vérités qui constituent le fond de notre nature et qui ont été si souvent cachées sous nos formes de religion et de civilisation » (2).

Telle est également la conclusion du F. . Woodford : « Il y a plusieurs points de contact, écrit-il, où la Franc-Maçonnerie et l'hermétisme se sont aidés, abrités et protégés réciproquement (3). »

Il ajoute que les Rosicrucians ont peut-être été attirés originairement vers les Loges de pratique par une certaine conformité de symbolisme, puisée dans les applications mystiques de la science des nombres et des lignes. Il signale à cet égard toute une série de sym-

---

(1) GOULD, 1<sup>re</sup> édition, t. VI, (1894) p. 480.

(2) *Ars Quatuor Coron.*, t. VII, p. 41.

(3) WOODFORD, *Free Masonry and Hermeticism* dans l'*Ars Quatuor Cor.*, t. I (1888).

boles communs aux Francs-Maçons et aux Rose-Croix, notamment : la pierre cubique, le cercle entre deux parallèles, le point dans le cercle ; le Delta ; le Pentalpha ou étoile à cinq pointes, appelé dans les deux groupes : Sceau de Salomon et Bouclier de David, etc.

J'ajouterai que les Rose-Croix possédaient dans leurs traditions, comme l'atteste la *Fama Fraternitatis* d'Andréa, parue en 1615, l'histoire d'une tombe mystérieuse où ils auraient retrouvé, après cent ans, le corps de leur fondateur éponyme, Christian Rosenkreuz, éclairé d'une lumière surnaturelle et entouré des symboles qui fournissaient la clef de sa doctrine. Cette légende ne parle pas de résurrection ; elle se borne à affirmer que le corps présentait toutes les apparences de la vie. Mais que ne pouvaient, à cet égard, des gens qui prétendaient avoir découvert l'élixir de longue vie ?

On fera peut-être observer que le rituel du grade de Maître semble étranger aux préoccupations favorites des Rose-Croix, c'est-à-dire au langage comme aux opérations de l'alchimie. L'argument prouve tout au plus que les auteurs — à la fois Rose-Croix et Francs-Maçons — du rituel de Maître y ont momentanément laissé de côté et peut-être réservé pour d'autres réunions plus restreintes les pratiques et les traditions de l'hermétisme proprement dit. Il est assez suggestif que l'année 1733, où l'on signale à Londres des Loges exclusivement composées de Maîtres (*Master Mason's Lodges*) est aussi l'année où sont mentionnées, pour la première fois, des Loges de Maîtres écossais : *Scots Mason's Lodges*. La Grande Loge absorba les premières et rejeta les secondes, qui devinrent sans aucun doute la source première des différents systèmes écossais organisés en Angleterre et sur le continent.

Il y a cependant une autre hypothèse encore que nous ne pouvons écarter complètement dans l'état actuel de nos connaissances. C'est que les créateurs du rituel, nourris des auteurs classiques, auraient tout simplement ravivé, pour l'accommoder au personnage d'Hiram, un des rites les plus impressionnants des Mystères antiques. Mais encore fallait-il que ce symbolisme répondît aux préoccupations intellectuelles et morales qu'ils cherchaient à incorporer dans une liturgie adaptable à la tradition maçonnique (1).

---

(1) Je laisse de côté les romans, comme celui qu'on peut lire dans Ragon : ce serait Ashmole qui aurait organisé les trois grades sur une base égyptienne ; il aurait notamment introduit dans le degré de Maître le personnage et la légende d'Osiris. Après la mort de Charles I<sup>er</sup>, ses partisans auraient substitué au dieu égyptien l'architecte Hiram comme personnification de la dynastie des Stuart !

## VII. — Philosophie du troisième degré.

En somme, l'essentiel, pour la valeur de nos liturgies, en ce point comme en beaucoup d'autres, c'est moins de retracer l'origine archéologique de leurs éléments que de vérifier jusqu'à quel point elles sont conformes à l'esprit et à la méthode de la Franc-Maçonnerie. Il importe donc d'examiner quelle signification on peut attacher à un rituel dont nul ne conteste les qualités dramatiques.

Il est certain que, pour tous les Maçons d'autrefois, et encore aujourd'hui pour la grande majorité des Maçons dans les pays germaniques, le mythe d'Hiram représente, sinon l'idée judéo-chrétienne de la résurrection du corps, du moins la doctrine spiritualiste de la survivance de la personne.

De même que, chez les Grecs, Dionysos, le dieu du vin, était devenu, dans les Mystères orphiques, le dieu de la sève végétale, ensuite le symbole de la vie universelle et le garant de la survivance humaine ; de même qu'Osiris, le fondateur mythique de la royauté égyptienne, avait fini par symboliser, dans ses aventures tragiques, le triomphe de la vie sur la mort, au point que tous les défunts étaient appelés des Osiris ; de même que Corè, la personnification hellénique du grain de blé enfoui pour multiplier, s'était transformée en puissance dispensatrice de l'immortalité ; ainsi Hiram, pour les Maçons qui, il y a deux siècles, développaient sa légende, n'était pas seulement l'architecte du temple mis à mort par trois mauvais compagnons et ressuscité par la vertu magique de certaines formules ; c'était encore le type du juste qui triomphait du trépas et de la corruption. La passion d'Hiram devenait ainsi le symbole de la destinée réservée au Maçon qui respecte ses obligations et remplit ses devoirs ; le symbolisme de la résurrection du héros revenait à sa portée première : le renouvellement de la vie individuelle au delà de la mort apparente.

Cependant, aujourd'hui, il n'y a plus, au sein de notre continent, unanimité de croyances à la vie posthume. Pour les uns, la préoccupation d'une survivance n'a plus raison d'être ; pour les autres, elle a passé à l'arrière-plan. L'idée philosophique qui nous emporte, croyants et incroyants, c'est l'idée d'unité, de continuité, de progrès, d'évolution. Sans doute, comme l'ont reconnu des savants contemporains aussi dégagés de préjugés que Huxley et James Sully, la philosophie de l'évolution a laissé le problème de l'immortalité à peu

près au point où elle l'a trouvée (1); mais cette philosophie n'en décourage pas moins l'hypothèse d'une personnalité qui pourrait persister et survivre en dehors d'un *substratum* corporel et continu. D'autre part, l'évolution ne paraît se préoccuper que de la conservation des espèces et de la vie en général, sans trop se soucier de la préservation des individus. — Tout ce qu'on peut dire, c'est d'abord qu'en présence des découvertes récentes tendant à bouleverser une fois de plus toutes nos conceptions de la matière pour y substituer la notion immatérielle de l'énergie, il convient de ne pas trop dogmatiser, ni de fermer la porte à des conclusions nouvelles, en escomptant les découvertes de l'avenir; c'est ensuite que la nature tend à développer la vie sous des formes sans cesse plus complexes et mieux coordonnées, dans le plan qui a déjà fait sortir la plante du cristal, l'animal de la plante, l'homme de l'animal, le civilisé du sauvage. La loi du progrès gouverne l'univers observable. Si donc — je dis *si*, parce que l'argument, tout-puissant qu'il soit, repose sur une hypothèse — *si* la survivance de la personnalité, sous une forme et dans une mesure quelconques, en d'autres termes, *si* la suppression de la mort chez certains privilégiés devait être une condition nécessaire pour que le progrès puisse poursuivre indéfiniment sa marche à travers les mondes, nous pourrions être certains que cette condition, tout inconcevable qu'elle soit actuellement, s'est réalisée ou finira un jour par se réaliser quelque part dans l'univers.

En attendant, le personnage d'Hiram peut se prêter à des interprétations symboliques suffisamment larges pour que tous les Fils de la Veuve y communient avec leurs prédécesseurs des temps et des cultes les plus divers. Cherchons en lui, comme déjà les Égyptiens dans leur Osiris, par delà le symbole de la vie individuelle, celui de la vie en son fond général et sans cesse renouvelé — ou, mieux encore, le symbole de l'Énergie mystérieuse qui, après avoir bâti l'univers, s'efforce d'y introduire un peu plus d'harmonie, de justice et d'amour.

Hiram, c'est donc tout d'abord la nature en ses transformations périodiques. C'est l'astre du jour qui, chaque soir, s'engloutit dans le sol ou s'abîme dans les flots, laissant le monde plongé dans les ténèbres, image du tombeau; mais qui, au bout de sa course apparente sous le globe, reparaît, chaque matin, pour inonder de lumière et de chaleur la terre et les cieux. Hiram, c'est l'azur céleste qui se voile sous l'assaut des nuées dans le fracas de la foudre, pour res-

---

(1) Voir l'article sur l'Évolution dans l'*Encyclopædia britannica*.

plendir à nouveau, plus frais et plus pur, quand s'est éloigné ou épuisé l'orage dévastateur. Hiram, ce sont les riches parures et les fertiles présents de l'été, qui, dans nos climats, s'effeuillent bientôt pour céder la place à la sombre et froide nudité de l'hiver, mais qui renaissent, chaque printemps, avec un éclat et une vigueur rajeunis. Hiram, c'est l'homme qui, à tout âge, voit s'approcher la mort et frémit devant le néant, mais qui se rassure, en songeant que rien ne meurt dans la nature, quelque idée, vraie ou fausse, qu'il se fasse de cette énigmatique survivance. Hiram, en un mot, c'est l'Ordre cosmique qui préside à l'armée des cieux, c'est l'âme humaine qui palpite en chacun de nous ; c'est l'Univers en son activité éternelle ; c'est aussi la Force inconnaissable à laquelle se ramènent toutes choses et que nous pouvons seulement saisir en ses rythmes harmonieux.

Mais Hiram, pour les Francs-Maçons d'aujourd'hui, est surtout un symbole moral. C'est l'homme de bien persécuté, le penseur baigné, l'inventeur méconnu. C'est Job sur son roc, Jésus sur sa croix, Molay sur son bûcher. Ce sont les martyrs chrétiens jetés aux bêtes du cirque dans la Rome païenne ; les hérétiques et les philosophes suppliciés par les bourreaux de l'Inquisition ; les intellectuels précipités dans les mines de la Sibérie pour avoir rêvé l'affranchissement de leurs concitoyens. C'est tout juste qui souffre pour une cause juste ; tout libérateur qui succombe pour l'humanité. C'est nous tous ; depuis qu'identifiés, le jour de notre réception, avec la victime des trois mauvais compagnons, nous avons à cœur de répéter cette belle parole du dieu Osiris : *Depuis que j'ai reçu la grande blessure, je suis blessé dans toute blessure.*

Cependant Hiram n'est pas seulement le juste, mais encore la justice. C'est la liberté violée par les attentats d'en haut ou d'en bas. C'est la civilisation anéantie par l'invasion des barbares. C'est la culture intellectuelle et morale d'un peuple combattue par la superstition et le fanatisme. C'est l'idée du progrès, sous toutes ses formes, enrayée par les sophismes aussi bien que par les persécutions. Or la liberté et la justice, la civilisation et le progrès sont des forces indestructibles qui, comme Hiram, peuvent subir une éclipse momentanée, mais qui, comme lui, persistent à vivre sous la branche d'acacia et qui, comme lui, verront se lever le grand jour de la résurrection. La religion des anciens Perses, bien qu'essentiellement dualiste, en ce sens qu'elle concevait la marche du monde comme une lutte incessante entre Ormuzd, le principe du bien, et Ahriman, le principe du mal, a cependant formulé cette conclusion profonde et consolante : Ormuzd est éternel. Ahriman n'est pas éternel. Là est peut-être la

solution du problème du mal, qui a déjoué jusqu'ici les efforts de tant de philosophies et de religions.

Tels sont les enseignements que laisse entrevoir en termes plus sobres le rituel du grade de Maître en vigueur dans l'obédience du Grand Orient de Belgique.

Quel beau thème à développer par l'orateur de la Chambre du Milieu, dans les heures sombrés de certains pays où l'horizon semble encore se rétrécir devant les âmes fières qui n'entendent se courber ni sous la tyrannie des prêtres, ni sous la tyrannie des masses. Que cependant ils se rassurent, ceux qui rêvent le triomphe d'Hiram dans la lumière, la justice et la liberté. En dépit des ralentissements, des arrêts et des retours, l'évolution se poursuit vers un avenir meilleur :

*θαρραῖτε μύσται τοῦ θεοῦ σπασμένον*

*Ἔσται γὰρ ἡμῖν ἐκ πόνων σωτηρία (1).*

La chair a beau quitter les os, la sève n'est jamais tarie dans la branche d'acacia. Les mauvais Compagnons peuvent parfois répandre le bruit qu'Hiram est mort ou moribond. Non ! Hiram ne mourra pas, parce qu'Hiram ne saurait mourir, parce qu'Hiram est éternel !

---

(1) FIRMICUS MATERNUS, voy. plus haut, p. 102.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
AVANT-PROPOS . . . . .	5
 <i>PREMIÈRE PARTIE. — L'Introduction du troisième degré.</i>	
I. — La maîtrise dans la Franc-Maçonnerie de pratique.	9
II. — L'initiation maçonnique pendant la période de transition . . . . .	17
III. — Le troisième degré dans la Maçonnerie spéculative.	24
 <i>DEUXIÈME PARTIE. — La Légende et le Rituel.</i>	
IV. — Origines psychologiques . . . . .	31
V. — Antécédents historiques . . . . .	35
VI. — Genèse du Rituel . . . . .	44
VII. — Philosophie du troisième degré . . . . .	52

---

